

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 MARS 2024



COMPTE DE GESTION 20234
COMPTE ADMINISTRATIF 20235
AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR L'EXERCICIE 20246
ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNE 20237
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES8
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 20249
AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI WALLON10
AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGENE POTTIER POUR AMENAGER UNE CRECHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE11
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE12
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - TRAVAUX DE RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT NICOLAS12
BUDGET PRIMITIF 202414
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS 202417
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DU DISPOSITIF BATY+ AVEC LE SIGERLY18
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS19
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE RHÔNE SUD21
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GIVORS MEMOIRE22
CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX DISPOSITIFS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE DE GIVORS24
DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 202425
CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN ET CONVENTION LOCALE D'APLICATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-203027
SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION SOCIALE DU CONTRAT DE VILLE 202429
MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL ET METROPOLITAIN DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDMIPR)29
CONVENTION POUR L'UTILISATION DU CITY STADE AMBROISE CROIZAT AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE31
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO32
DISPOSITIF MON 1 ^{ER} EMPLOI 202433



IVORS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL EN JUILLET 2024
ODIFICATION N°4 DU PLU-H – AVIS DE GIVORS35
ISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES38
ISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS39
ESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AV81 SIS 36 VENEUE ANATOLE FRANCE39
ENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE : 36 AVENUE ANATOLE RANCE A GIVORS40
ENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE – CHALET DES NEIGES A AINT PIERRE DE CHARTREUSE41
DHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP42
ANDAT D'ENCAISSEMENT ET DE PERCEPTION DES RECETTES LIEES A LA GESTON
ONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-202844
MPLOIS SAISONNIERS44
ABLEAU DES EMPLOIS45
ONSULTATION ELECTORALE : INDEMNISATION DES AGENTS MUNICIPAUX45
ETROPOLE DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES ERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE RIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS T ASSIMILES
ETREPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 202247
OCIETE D'AMENAGEMENT GIVORS METROPOLE (SAGIM) – RAPPORT D'ACTIVITE 2022 .48

La séance est ouverte à 19 h00 sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'ouvrir la séance du conseil municipal.

Je vous rappelle que là que la séance est filmée et que nous sommes sur Youtube et Facebook. Je demande à l'administration de faire l'appel nominatif des conseillers municipaux. (Il est procédé à l'appel).

35 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA; Madame Laurence FRETY; Monsieur Foued RAHMOUNI; Madame Dalila ALLALI; Monsieur Cyril MATHEY; Madame Nabiha LAOUADI; Monsieur Loïc



MEZIK; Madame Françoise BATUT; Monsieur Azdine MERMOURI; Madame Sabine RUTON; Madame Martine SYLVESTRE; Monsieur Alipio VITORIO; Monsieur Benjamin ALLIGANT; Monsieur Gregory D'ANGELO; Madame Solange FORNENGO; Madame Delphine PAILLOT; Monsieur Fabrice RIVA; Monsieur Jean-Yves CABALLERO; Madame Isabelle FERNANDES; Monsieur Robert JOUVE; Madame Zafer DEMIRAL; Monsieur Jean-Pierre GUENON; Monsieur Gaël BON; Madame Florence MERIDJI; Madame Josiane BONNET; Madame Nathalie BODARD; Monsieur Hocine HAOUES; Madame Sonia BRAHMI; Monsieur Abdel YOUSFI; Madame Dounia MEFTAH, Monsieur Thomas KUNESCH (à partir de 19h40.)

Absents représentés :

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

Absents:

Madame Edwige MOIOLI

Le quorum est atteint.

30 personnes présentes – 3 procurations

M. LE MAIRE.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Jean-Pierre GUENON.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

M. GUENON est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

Je propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV du 8 février 2024

N°1

COMPTE DE GESTION 2023

M. Robert JOUVE.- Le compte de gestion 2023 retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, vous avez la balance des opérations de l'exercice en ce qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et que les résultats du compte de gestion sont conformes au résultat du compte administratif



de l'exercice 2023, je vous propose d'approuver le compte de gestion du chef de service comptable du service de gestion comptable de Givors pour l'exercice 2023.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL, Madame BRAHMI, Monsieur SEMARI, Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte de gestion du Chef de Service Comptable du Service de Gestion Comptable de Givors pour l'exercice 2023 :
- DE DECLARER que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°2

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. Robert JOUVE.- Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Pour vous faciliter la lecture parfois fastidieuse des chiffres, nous vous avons présenté de manière synthétique différentes données pour vous permettre de situer notre commune par rapport aux communes de même importance. Ces données concernent l'encours de la dette par habitant, les dépenses de fonctionnement par habitant, la dotation globale forfaitaire par habitant, les dépenses d'équipement par habitant et les impôts locaux par habitant, à savoir 753 €/habitant concernant la part de la dette pour les communes de 20 000 habitants et Givors 0 €, et 967 € pour la moyenne des communes de 20 à 50 000 habitants.

Vous trouvez également dans le document qui vous a été remis le détail du compte administratif qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnellement :

Dépenses : 28 810 691,25 €Recettes : 31 202 151,93 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 299 694,69 €Recettes : 8 091 045,58 €.

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2022 pour 478 000 € en investissement et 589 000 € en fonctionnement, la commune affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2023 de 2 391 000 € sur la section de fonctionnement et de 791 000 € sur la section d'investissement.

En intégrant au budget 2024 les restes à réaliser, à savoir l'ensemble des dépenses engagées juridiquement en 2023 mais qui n'ont pas été mandatées au 31 décembre, le résultat cumulé reste excédentaire de 1 198 168,18 €. A ce jour, il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL, Madame BRAHMI, Monsieur SEMARI, Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE



• D'APPROUVER le compte administratif 2023.

N°3

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR L'EXERCICE 2024

M. Robert JOUVE.- Pour l'année 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 2 391 460 ,68 €. Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture positif de 791 1350 89 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 1 984 143,39 € et il n'y a pas de reste à réaliser en recettes d'investissement. Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation à la section de fonctionnement de 1 198 668 € au compte de recette 002 excédent de fonctionnement reporté ;
- affectation à la section d'investissement de 1 192 792 € au compte de recette 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 791 350,89 € doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 solde d'exécution positif d'investissements reporté.

Je vous propose d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 selon ce que je viens de vous détailler.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL, Madame BRAHMI, Monsieur SEMARI, Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

•		•	Résultat 2023	clôture	exercice	•	Comptes d'affectation et montants affectés
•	Section de fonctionnement	•	2 391 460,	68€		•	002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 198 668,18 € 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 192 792,50 €
						•	(recettes d'investissement)
•	Section d'investissement	•	791 350,89)€		•	001 - Solde d'exécution positif d'investissement reporté : 791 350,89 €



(recettes d'investissement)

Je voudrais revenir sur la délibération n°2 qui est le compte administratif, je devais me retirer, chose que je n'ai pas faite. On va refaire la délibération, je vous prie de m'en excuser, j'ai omis de quitter la salle.

Il faut nommer un nouveau président du conseil municipal, je propose à Madame Frety de présider le conseil. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? *Unanimité pour*.

Madame Frety, vous présidez le conseil et faites voter. Je vous prie de m'excuser de faire cet allerretour. On supprime le précédent vote, c'est ce vote qui va compter.

Monsieur le MAIRE quitte la salle.

Mme Laurence FRETY.- Monsieur le Maire étant sorti, je vais procéder au vote sur cette délibération du compte administratif.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le compte administratif est adopté, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 voix contre (Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL, Madame BRAHMI, Monsieur SEMARI, Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

D'APPROUVER le compte administratif 2023.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

N°4

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNE 2023

Mme Nabiha LAOUADI.- Je demande au conseil municipal d'approuver et de prendre acte de l'ensemble des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'année 2023, pour la majorité et les élus d'opposition.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

• DE PRENDRE ACTE de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers municipaux établi pour l'année 2023.

N°5



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

Mme Laurence FRETY.- Vous avez eu connaissance de ce rapport qui est rendu de manière annuelle depuis que la ville a dépassé les 20 000 habitants et qui rend compte des actions menées pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et sur le territoire.

Si la problématique de la rémunération reste globalement encore assez prégnante et très liée au temps partiel essentiellement pris par les femmes encore aujourd'hui, ce rapport fait surtout état de la politique volontariste qui est menée pour agir dès que possible à notre niveau sur cette égalité femmes/hommes. Nos actions visent notamment à valoriser la mixité dans les équipes, les associations, les projets, à lutter contre les stéréotypes de genre, à impliquer un maximum d'acteurs dans les associations, les écoles, mais aussi les parents et les pères autant que les mères, ou encore mettre en lumière les réussites de femmes dans le sport, l'art ou la culture ou encore l'entrepreneuriat. Ce sont des actions qui s'inscrivent dans le temps long car c'est un sujet complexe et qui est toujours remis en danger voire en question.

A ce titre, nous pouvons particulièrement saluer le travail important qui est fait par les différents acteurs et partenaires en matière de prévention, d'action et d'accompagnement concernant les violences faites aux femmes qui restent un sujet majeur de notre société. Je tiens à les remercier pour leur engagement malheureusement encore aujourd'hui beaucoup trop essentiel.

Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport, merci.

M. Abdel YOUSFI.- Il est dommage qu'en 2024 il y ait encore un écart de 14 %, la municipalité aurait pu faire l'effort d'être à travail égal - salaire égal.

Il y a de multiples entreprises dans le privé qui n'en sont plus là.

M. Fabrice RIVA.- En consultant le rapport annuel de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - je fais référence à Madame Frety qui est aussi conseillère à la Métropole -, on s'est aperçu que seulement 16 % de femmes sont embauchées.

C'est une remarque, si vous pouvez faire remonter l'information. Je trouve cela relativement bas.

Mme Laurence FRETY.- Je ne peux que partager le constat que vous faites l'un et l'autre, on part de très loin sur ce sujet comme je l'ai dit dans mon intervention. Ce constat est suivi, c'est long de faire changer les pratiques, je ne pense pas qu'il y ait de solution magique.

Vous parlez de l'eau, c'est encore probablement un domaine qui reste très technique et on sait que dans la technique, ça reste majoritairement masculin et c'est un travail de longue haleine de faire aller les jeunes filles sur les métiers plus scientifiques et techniques. C'est long à mettre en place, mais aujourd'hui des actions sont menées en ce sens.

Cela ne va pas assez vite, j'en suis tout aussi insatisfaite que vous.

Quant à la ville de Givors, pour rebondir sur cet écart de salaire, si les écarts arrivent à se réduire dans le privé tant mieux, je suis la première heureuse de le savoir, dans le public vous n'êtes pas sans savoir que les salaires et les agents sont dans des grilles, des échelons, des cadres d'emploi et qu'aujourd'hui l'écart se fait essentiellement sur le temps de travail. L'écart est donc essentiellement lié au fait qu'encore aujourd'hui les temps partiels sont essentiellement pris par les femmes.

Il reste du travail sur la question et soyez sûrs que nous y sommes attentifs.

M. Hocine HAOUES.- La fonction publique, que ce soit à la mairie de Givors, dans les hôpitaux ou autres, devrait montrer l'exemple au privé et c'est plutôt le contraire qui se passe.



On est dans des échelons, des grades et on ne peut pas y déroger, sauf qu'on parle de relancer la natalité en France et souvent, ce sont les femmes qui se mettent à mi-temps ou en congé parental pour prendre en charge les enfants, ce qui les pénalise dans leur carrière.

L'Etat devrait mettre la *main à la poche* pour réguler tout cela parce qu'à ce rythme, on n'est pas près d'atteindre l'égalité.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

• DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

N°6

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024

M. Robert JOUVE.- Comme chaque année, les communes votent leur taux de fiscalité directe locale et ce vote doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

Pour permettre d'arrêter les taux en fonction du rendement attendu des impôts directs, les communes se voient communiquer un état qui permet au conseil municipal de déterminer sa politique de vote des taux en pleine connaissance de cause. Cet état comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices, les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Malgré un contexte inflationniste, un investissement très ambitieux en 2024 et des marges financières qui se resserrent, la municipalité renouvelle sa volonté depuis le début du mandat de maintenir les taux comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 35,53 %
- taxe sur le foncier non bâti : 62, 27 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,68 %.

L'ensemble de ces taux restent inchangés.

Je vous propose de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

M. Fabrice RIVA.- En 2023, la taxe foncière avait subi une hausse notable avec une revalorisation de 7,1 % de la valeur locative cadastrale des logements au niveau national qui sert de base de calcul pour l'impôt local. Pour la parfaite information des Givordins qui payent l'impôt, je cite un comparatif des taux communaux et des taux moyens nationaux.

La taxe sur le foncier bâti au niveau national est de 37,7 %, à Givors de 35,53 %, la taxe sur le foncier non bâti au niveau national est de 42,88 %, à Givors de 62,27 %, soit 19,39 % de plus, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 16,83 % au niveau national et de 18,68 % à Givors, soit 1,85 % de plus.

En résumé, à Givors le taux d'imposition pour 2024 sera 20 % plus cher que la moyenne nationale. Quid des jeunes ménages qui veulent investir à Givors ? Aujourd'hui, un jeune ménage qui fait son



bilan financier pour accéder à un financement va payer pour une habitation de 120 m² autour de 2 200 € de taxe foncière, soit 190 € par mois de plus à payer. En ayant un taux communal aussi élevé, vous empêchez les jeunes ménages d'investir à Givors et c'est vraiment regrettable.

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà eu ce débat et ce que vous dites est faux. Le taux communal sur la taxe foncière bâtie de 35,53 % pour la ville de Givors est dans la moyenne, la moyenne nationale étant à 35,6 %, nous sommes même légèrement en dessous. S'il fallait se comparer aux villes de la même strate que nous, la moyenne de la strate des communes entre 20 et 50 000 habitants est de 43,2 % et nous sommes en dessous. La moyenne des villes entre 20 000 et 22 000 habitants est de 42,33 %.

48 communes ont un taux supérieur à celui de Givors, 5 communes ont un taux équivalent au nôtre et 15 ont un taux inférieur au nôtre. Ce que vous dites est faux, vous mélangez les choses, c'est bien dommage.

Malgré nos contraintes, l'inflation, la guerre et beaucoup de choses qui nous arrivent, nous essayons de maintenir le même taux communal et de décider jusqu'à la fin du mandat de ne pas augmenter les impôts locaux. C'est ce que nous faisons et ce que nous avons présenté aujourd'hui.

Mme Nabiha LAOUADI.- Je voudrais ajouter une précision par rapport à l'accession des jeunes ménages sur la commune de Givors. Monsieur Riva, je vous invite à vous rapprocher des promoteurs, vous verrez que beaucoup de jeunes ménages achètent à Givors. Notre territoire reste très attractif au niveau du prix du marché de l'immobilier, avec notamment des TVA réduites, ce qui permet aux ménages de pouvoir acheter à Givors.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 7 voix contre (Monsieur RIVA, Monsieur SEMARI, Madame BODARD, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- DE FIXER les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 18,68 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,53 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,27 %
- DE CHARGER monsieur le maire :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N°7

AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI WALLON

M. Azdine MERMOURI.- La délibération a pour objectif d'autoriser les crédits de paiement liés au projet d'extension de l'école Henri Wallon qui a démarré l'année dernière. Nous sommes sur la



seconde phase du projet qui a pour objectif de délivrer trois classes supplémentaires et un restaurant scolaire. Le coût total de ce projet est de 2 750 000 € dont 1 M€ pour 2024 et 1,4 M€ pour 2025.

Je vous demande de bien vouloir autoriser ces crédits de paiement.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'ADOPTER l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de restructuration et extension de l'école Henri Wallon;
- D'ADOPTER les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus ;
- DE PREVOIR l'inscription au budget des crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus.

N°8

AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGENE POTTIER POUR AMENAGER UNE CRECHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

M. Azdine MERMOURI.- Ce projet a démarré en 2023 afin de structurer la ville de 48 berceaux supplémentaires pour un montant total de l'opération de 3,5 M€ répartis sur les deux prochaines années.

Il s'agit de 48 berceaux, un Point d'accueil écoute jeunes, ainsi que des nouveaux locaux pour le Comité Départemental d'Hygiène Social. Il est prévu une livraison du bâtiment en septembre 2025.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'ADOPTER l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue Eugène Pottier :
- D'ADOPTER le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus ;
- DE PREVOIR l'inscription au budget des crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus.



N°9

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE

M. Loïc MEZIK.- En amont de cette délibération, je tiens à remercier les services qui font en sorte que ce conseil municipal se tienne, avec une salutation particulière à la Direction des sports et de la vie associative que je salue tout particulièrement.

Je voulais aussi souhaiter un très bon anniversaire à mon ami Gregory D'Angelo.

Pour être plus sérieux, cette délibération a pour objet la révision de l'AP/CP du centre nautique pour la restructuration partielle. Les montants provisionnés sont légèrement supérieurs à ce qui a été fait.

A la base, il était prévu 2 575 000 € pour tout le projet et en révisant l'AP/CP, en étalant les paiements sur 2024 et 2025, on fait une économie de 6 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de voter cette révision de l'AP/CP.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°1108 relative au projet de restructuration partielle du centre nautique en étalant les crédits de paiement jusqu'à l'année 2025 pour l'AP n°1108 du centre nautique ;
- DE DIMINUER l'enveloppe de l'AP n°1108 du centre nautique de 5 963,66 euros TTC ;
- DE DIRE que le montant de l'AP/CP n°1108 du centre nautique est de 2 569 036,34 euros TTC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement pour l'AP/CP n°1108.

N°10

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX DE RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT NICOLAS

Mme Solange FORNENGO.- Les travaux de restauration des richesses de l'église Saint Nicolas, que ce soit en tableaux ou en vitraux, se poursuivent, mais c'est une entreprise assez délicate, le travail sur ces vitraux est assez fragile.

Il est prévu la mise en sauvegarde de 5 vitraux, objet de la tranche conditionnelle du marché avec l'entreprise Thomas Vitraux et la dépose de ceux-ci dans les ateliers de cette entreprise. La restauration des vitraux considérés ne démarrera qu'en fin d'année 2024, occasionnant des dépenses qui s'établiront sur l'exercice 2025. La tranche conditionnelle n°2 est envisagée pour l'année 2026.

C'est une délibération assez technique concernant cette restauration des vitraux.

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement pour les années 2024, 2025 et 2026. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépensent à hauteur des crédits de paiement.



- **M.** Abdel YOUSFI.- Concernant les vitraux, même si on sait que ce n'est pas cette église qui est concernée, malgré tout on revient sur le sujet des vitraux que l'on vous avait demandé de déposer, qui ont été déposés ailleurs. Nous profitons de cette délibération pour le réitérer une énième fois et nous ne cesserons de le réitérer autant de fois qu'il le faudra.
- M. LE MAIRE.- Ce n'est pas le sujet, Monsieur Yousfi. Restez dans la délibération s'il vous plaît.
- **M. Abdel YOUSFI.-** Je le sais bien, mais on n'a toujours pas eu le courrier du Pape et je voudrais savoir si on peut l'avoir en copie.
- M. LE MAIRE.- Vous m'en faites la demande et je vous ferai parvenir le document.
- M. Fabrice RIVA.- Vous avez raison, Monsieur Yousfi, je suis d'accord avec vous.

La préservation du patrimoine de la ville ne nous semble pas être un sujet accessoire et nous notons que le programme de rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas tel qu'il avait été prévu est très loin d'être respecté. En 2023, aucune dépense n'a été affectée à cette rénovation alors qu'un budget de 21 000 € avait été prévu à cet effet. En 2024, alors qu'un budget de 129 000 € était prévu sur ce programme, vous décidez de diviser par 20 cette dépense en la ramenant à 7 000 €.

Alors que vous vous apprêtez à consacrer un montant global de 500 000 € au projet du quartier fertile des Vernes, qu'aucun habitant à Givors n'identifie comme une priorité, nous avons le sentiment que vous avez décidé de sacrifier le patrimoine de notre ville pour des dépenses somptuaires dont les Givordins se passeraient volontiers. Nous voterons donc contre cet ajournement du programme de rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas qui reste à nos yeux une priorité.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, Monsieur Riva, vous exagérez.

C'est une AP/CP, nous allons faire la dépense, simplement on la décale de cette année à l'année prochaine. Tout de suite après cette délibération, il y a le vote du budget et nous avons fait certains choix. Que vous ne soyez pas d'accord sur ces choix, donc acte, mais ne dites pas de façon maladroite qu'on ne va pas faire. On va faire, on a simplement décalé et ce sera fait l'année prochaine. On va faire et on va continuer à faire, d'autant plus que concernant l'église Saint Nicolas, il ne s'agit pas uniquement des vitraux, la structure du bâtiment doit aussi être revue et il faudra également ajouter des fonds conséquents sur l'orgue. C'est beaucoup d'investissements et on essaye d'obtenir des financements de nos partenaires comme la Région qui est censée apporter des financements sur certains bâtiments comme celui de l'église Saint Nicolas. J'espère que nous en obtiendrons pour nous accompagner pour faire ces travaux lourds financièrement pour la commune.

Concernant les travaux, c'est une AP/CP qui détermine les budgets que nous allons utiliser année par année. En 2024, nous allons restaurer le tableau Sarrabat. La première restauration a été très belle, j'espère que celui-ci sera aussi très beau, cela représente 39 000 €.

Bien au contraire, nous continuons à faire les investissements qu'il faut même s'ils seront encore plus importants que ce que nous avons prévu dans le cadre de l'AP/CP.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD) et 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

 DE REVISER l'AP n°181 relative au projet de rénovation des vitraux Saint Nicolas en étalant les crédits de paiement jusqu'à 2026;



• D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement pour l'AP/CP n°181.

N°11

BUDGET PRIMITIF 2024

M. Robert JOUVE.- Suite à la réunion du conseil municipal du 8 février 2024 au cours de laquelle nous avons échangé lors du débat budgétaire, je vous présente ce soir le budget primitif 2024.

Comme je vous l'avais précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget 2024 se prépare dans un contexte plus complexe que le précédent. En effet, si l'inflation semble globalement marquer le pas depuis la fin de l'année 2023, aucune déflation n'est constatée et le niveau des prix reste particulièrement élevé et pesant sur les dépenses d'investissement. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont intégré plusieurs décisions gouvernementales sur les rémunérations en 2023 et 2024 qui ont influé à la hausse le budget dédié aux dépenses de personnel en année pleine sur 2024. De même, les chantiers initiés depuis le début de mandat ou les projets d'investissements importants se poursuivent pour porter les ambitions municipales.

C'est en considération de ces objectifs et de ces facteurs que la lettre de cadrage adressée à chaque direction a demandé aux services un nouvel effort sur leurs dépenses de fonctionnement. Nous avions demandé aux directions de construire leur budget avec une contrainte de - 5 % de leurs dépenses compressives, ce que celles-ci ont globalement réalisé.

Le budget primitif 2024 répond donc aux orientations que nous vous avions présentées lors du débat d'orientation budgétaire et se caractérise par une section de fonctionnement toujours impactée par l'inflation et les décisions en matière de ressources humaines, des dépenses de gestion pensées au plus juste pour sécuriser la trajectoire financière de la collectivité et une montée en charge de la programmation d'investissement sur la section d'investissement, un maintien des taux de fiscalité inchangés depuis le début du mandat. Les recettes et les dépenses ont été évaluées de manière sincère et sont équilibrées sur toutes les sections.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'élèvent à 31 353 306 €, en section d'investissement les dépenses et recettes s'élèvent à 12 524 948 €, le total du budget s'élevant à 43 878 254 €.

Je vous demande d'adopter le budget primitif 2024.

Monsieur Thomas Kunesch entre en séance à 19 heures 40.

31 présentes – 3 procurations

M. Abdel YOUSFI.- Le budget primitif 2024 est la déclinaison du débat d'orientation budgétaire que nous avons abordé lors du dernier conseil municipal du 8 février 2024. Nous voterons contre ce budget qui pénalise les Givordins compte tenu de l'endettement et des impôts locaux qui ne baissent pas.

Concernant le budget global, le report d'investissement 2023 de près de 2 M€ est très élevé, pouvezvous nous en expliquer les motifs ?

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la redynamisation du centre-ville, presque pas d'installations de nouveaux commerces. Lorsqu'on est en responsabilité, ce n'est pas si simple. Tout comme la Maison de santé qui vient d'ouvrir avec seulement des professionnels déjà installés dans notre commune sauf un médecin qui ne prend pas de nouveaux patients.



Sur le quartier de Bans, le projet pour la maison du vélo nous semble intéressant mais devrait être accompagné de la création d'une véritable forêt urbaine avec des équipements de loisirs prolongeant la ViaRhôna en créant une entrée attrayante de la ville.

Votre proposition d'un aménagement du parc du Moulin pourrait voir le jour dans un deuxième temps.

Sur la fiscalité locale, nous vous rappelons que les précédentes majorités avaient engagé des baisses significatives sur la taxe foncière bâti passant de 32,5 à 24,5 % en 2020, diminuant ainsi la pression fiscale pour les Givordins et les entreprises, ce qui représente une aide considérable de la part de la municipalité.

Nous vous redemandons, pour les Givordins, la poursuite de cette baisse.

Tout comme nous l'avons souligné, le service public à la mairie de Givors est mis à mal par une politique drastique de non remplacement des agents, entraînant la fermeture de certains services rendus à la population, pour exemple la mairie annexe des Vernes. En revanche, bien qu'impactant le budget de fonctionnement, la lutte des agents de la fonction publique a contraint le gouvernement à augmenter les rémunérations des personnels pour 2023 et 2024 et nous nous en félicitons.

A propos de l'emprunt, vos choix politiques depuis 2020 vous obligent à emprunter 576 000 € pour honorer l'investissement promis lors de votre campagne électorale. Un emprunt, ce sont des frais financiers dus aux banques qui viennent s'ajouter au budget de fonctionnement alors que vous indiquez que les marges de manœuvre de celui-ci se réduisent.

Vos choix politiques, ce sont les 2 M€ pour l'achat des terrains Bertholon Mourrier dont aucun projet n'a vu le jour pour l'instant et la perte d'une subvention de 2,4 M€ de la Région pour le non-respect des délais imposés.

Sur les dépenses d'investissement, nous sommes d'accord sur certains projets importants pour la population givordine tels que l'agrandissement de l'école Henri Wallon et la création d'une crèche de 48 berceaux, d'ailleurs dans le programme de Givors en grand.

Sur les subventions, nous sommes satisfaits de constater que les difficultés budgétaires n'ont pas impacté les associations qui fonctionnent surtout avec les bénévoles, celles-ci jouent un rôle crucial dans le développement des jeunes, dans le vivre ensemble et dans l'intégration sociale.

M. Fabrice RIVA.- On en avait déjà parlé lors du précédent conseil, je vais essayer d'être concis.

Vous mettez en place votre politique, vous l'avez choisie avec votre équipe, je pense qu'elle ne propose aucun projet structurant pour notre ville et elle n'apportera aucun remède pour soulager les Givordins d'une crise sociale qu'ils subissent depuis plus de 40 ans. Les Givordins goûteront peu ces mesures qui illustrent parfaitement l'idée selon laquelle trop de social tue le social. Dans un contexte d'inflation sans précédent, une politique municipale fondée sur le développement industriel et commercial pourrait créer une bouffée d'oxygène dans notre bassin givordin, mais encore une fois à cause de votre politique sociale rien ne permettra d'augmenter le budget des ménages givordins.

Quant à la fiscalité directe, celle-ci continue malgré l'inflation d'augmenter à Givors passant en 2021 de 9 544 421 € à 11 M€ en 2024, soit une augmentation de 13,23 % depuis le début de votre mandat.

M. LE MAIRE.- Les recettes ont certes augmenté, mais parce qu'on est passé au-dessus de 20 000 habitants, à presque 21 000 habitants, et la part communale n'a pas augmenté.

Monsieur Yousfi, sur les restes à réaliser, vous trouvez que 1,9 M€, ça fait beaucoup. Je ne partage pas tout à fait votre point de vue même si je trouve qu'on doit diminuer ce reste à réaliser, ce qui veut dire qu'on fait ce que l'on dit. Mais malheureusement, nous avons eu quelques contraintes et nous n'avons pas pu réaliser tout ce que nous avons voulu. On a un reste à réaliser de 1,9 M€.

Je voudrais rappeler ce qu'ont fait nos prédécesseurs qui sont de votre parti. Compte administratif 2017 : reste à réaliser de 8 M€, 2018 : 4,8 M€, 2019 : 5,7 M€. Il y a de quoi s'interroger et je peux continuer comme ça. Et en 2020, on a diminué à 2,8 M€ parce qu'il fallait rattraper le retard, en 2021



600 000 € et en 2022 1,7 M€ et là, ça a légèrement augmenté. Le but est vraiment de diminuer ce reste à réaliser et c'est ce qui est demandé à l'administration même si on a eu quelques difficultés.

Concernant les commerces, dans quel état avez-vous laissé la ville? Elle est dans un état déplorable. Sur la question du commerce, Madame Allali vous a longuement répondu la fois dernière, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts, on a l'arrivée de deux commerces, on fait l'acquisition des pas-de-porte. Notre stratégie commence à payer. C'est comme sur la maison de santé, de nouveaux médecins vont arriver et ils vont prendre de la patientèle givordine. Que ça ne soit pas suffisant, je suis d'accord mais dire que ça ne sert à rien, bien au contraire la Maison de santé est reconnue par tous. On ne peut pas avoir ce double discours auprès de la population givordine. On a fait une maison de santé pluriprofessionnelle et elle va porter ses effets prochainement.

Nous travaillons la question du commerce au quotidien, la manager de centre-ville y travaille et nous essayons tous les jours de faire venir des commerçants dans cette ville. Mais de grâce, regardez ce que vous nous avez laissé dans cette collectivité.

Sur la fiscalité, le niveau d'imposition, ce taux de 35,53 %, ce n'est pas la majorité municipale d'aujourd'hui qui l'a décidé, la majorité municipale l'a stabilisé. Si nous pouvions le baisser, je serais le premier à le faire. Mais on ne peut pas le baisser parce qu'on a +1 M€ d'électricité, +1 M€ lié à l'augmentation des salaires des fonctionnaires qui a été décidée par l'Etat et je partage parce que le niveau de salaire des fonctionnaires est bas, mais l'Etat ne nous donne pas l'argent qui va avec, nous devons donc faire des choix. Nous avons demandé à l'administration de faire des économies dans le fonctionnement et elle a joué le jeu. Et on maintient le service public, vous dites que la mairie annexe est fermée, mais elle est en travaux et la fermeture est temporaire, on rouvrira dès l'année prochaine quand les travaux seront finis. Mais vous ne pouvez dire à la population que nous avons fermé un service public, nous ne l'avons pas fait, c'est fermé temporairement du fait des travaux du centre commercial.

Nous continuerons à faire un effort important en termes d'économie dans notre administration et dans les projets que nous portons. Et je rappelle que ce budget protège les habitants parce que nous n'augmentons pas les impôts. Si nous les avions augmentés comme d'autres communes du Département ou de la Métropole, on n'aurait pas protégé le pouvoir d'achat des Givordins. Là, nous le faisons en maintenant des impôts stables et en ne les augmentant pas.

On aurait pu aller plus loin, vous avez salué, merci d'avoir eu cette honnêteté intellectuelle de le faire, le fait que nous continuons à soutenir les associations et nous savons qu'elles ont de véritables difficultés, nous avons décidé de maintenir le niveau de subvention et certaines ont même eu des augmentations du fait de la critérisation que nous avons mise en place pour les associations sportives.

Notre budget développe les solidarités et l'accès aux soins, notamment avec une orientation très claire pour le CCAS qui passe à 1,2 M€ contre 300 000 € de budget en 2020.

On continue à encourager la jeunesse avec le Pack jeunesse et ce n'est pas rien. Et on fait les travaux sur l'école Henri Wallon pour mieux accueillir nos enfants. Je rappelle que dans le budget il y a le budget participatif, faire participer les habitants dans leur cadre de vie, faire des projets que nous votons ici, mais ce sont eux qui les décident. Et on prépare la ville à se transformer grâce à des projets, j'entends dire que ce n'est pas structurant, mais quand vous faites réhabiliter plus de 500 logements sociaux et que vous apportez une aide à la réhabilitation des copropriétés privées dégradées, ce que nous avons voté la fois dernière, ce n'est pas rien non plus. Nous accompagnons les Givordins.

Les travaux du centre commercial vont arriver à terme l'année prochaine, nous avons la maison de santé pluriprofessionnelle, l'école Henri Wallon, la crèche de 48 berceaux, quartier fertile même si ce n'est pas un projet qui vous plaît, mais je vous assure que sur le quartier des Vernes et j'espère au-delà du quartier des Vernes, c'est un projet qui commence à faire parler et qui intéresse beaucoup la population et je vous invite à y aller.



Et on rend la ville plus durable, plus belle, avec des panneaux photovoltaïques, avec la végétalisation, les entrées de ville. Quand vous parlez de certaines entrées de ville, je pense du côté du pont de Chasse, il y a des choses qui ne nous appartiennent pas et là où ça nous appartient et où on peut aller, on fait les projets. Et sur le développement économique, je voudrais saluer le travail qui est fait au niveau développement économique et commercial parce que ces 20 dernières années, les entreprises quittaient plutôt Givors et aujourd'hui, nous avons fait venir EWTS avec 90 emplois, le parc d'activité sur le quartier de Bans dont la première pierre sera posée au mois de mai, notre parc d'activité qui va arriver d'ici la fin de l'année sur la rue des tuileries, l'hôtel d'entreprises a démarré, pour les aménagements de la friche Fives FAMER, les travaux vont démarrer et le renforcement de la société STEF est en cours et des entreprises vont arriver à Givors ouest avec de l'emploi nouveau.

Tout cela se fait parce que nous collaborons avec les services de l'Etat, la Métropole, et avec des prospects. C'est un long travail. Et nous étions hier à l'inauguration de Basic Fit qui va arriver mi-avril et nous avons inauguré le magasin B&M et un autre va arriver, Normal.

La ville bouge, soyez avec nous, faites le nécessaire pour changer l'image de cette ville qui était plutôt négative et nous nous attelons à changer cette image. Je pense que nous sommes dans le bon wagon et sur de bons rails. Nos concitoyens observent que la ville est en train de changer, mais rien ne se fait d'un claquement de doigts. J'aurais aimé avoir une baguette magique avec l'ensemble de la majorité, tout changer d'un coup, malheureusement nous ne pouvons pas, pour autant nous avons fait de belles choses durant ces quatre années et nous allons continuer à en faire de belles sur les deux prochaines qui restent.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 7 voix contre (Monsieur RIVA, Monsieur SEMARI, Madame BODARD, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif 2024.

N°12

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS 2024

M. Robert JOUVE.- Je voulais faire un complément d'information sur ce qui vient d'être dit, sur les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, l'encours de la dette par habitant qui aujourd'hui est de 0 à Givors est de 753 € pour les villes de 20 000 habitants et de 967 € pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants. Et si nous procédions à un emprunt de 800 000 € en fin d'année, l'encours de la dette pèserait sur les Givordins à hauteur de 41 €/habitant.

Et concernant les impôts par habitant – on n'arrête pas de dire que nos taxes sont élevées -, à Givors les impôts locaux s'élèvent à 512 €/ habitant contre 573 € pour les villes de 20 000 habitants et 696 € pour les villes entre 20 000 et 50 000 habitants. Nous sommes en dessous des moyennes des villes en France.

J'en viens à la subvention de fonctionnement du CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Givors est un établissement public administratif dirigé par le conseil d'administration présidé par le Monsieur le Maire. Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale telle qu'elle est définie par les articles du Code de l'action sociale et des familles qui précise les attributions de cet établissement public.



Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 1 118 000 € au titre de l'exercice 2024 dont 71 750 € au titre du programme de Réussite éducative. La subvention sera versée en plusieurs fois.

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée au CCAS en 2023 était de 863 000 €, la majoration de 255 000 € accordée par rapport à l'an dernier a pour objet principal de doter le CCAS des moyens nécessaires pour répondre à son ambition sociale dans le respect de son indépendance juridique. Elle fait notamment suite à la prise en charge par le CCAS des frais liés à l'ouverture du tiers-lieu de santé et la volonté d'offrir à la population une offre de santé élargie.

Je propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 118 000 € au CCAS de Givors dont 71 750 € au titre du PRE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

• D'ATTRIBUER une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 1 118 000 € au CCAS de Givors dont 71 750 € au titre du PRE.

N°13

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DU DISPOSITIF BATY+ AVEC LE SIGERLY

M. Alipio VITORIO.- Le Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) a mis en place un nouveau dispositif pour ses communes membres dénommé Baty+. La philosophie de ce dispositif consiste à accompagner les communes membres en leur proposant une offre intégrée, comprenant un accompagnement technique et des solutions de financement pour la rénovation globale de leurs bâtiments en vue de réduire leurs consommations énergétiques.

En l'espèce, les solutions de financement résident dans l'octroi d'une avance remboursable pouvant aller jusqu'à 500 000 €, remboursée sans intérêts au SIGERLy sur une durée de 15 ans. En outre, le remboursement de ladite avance commence deux ans après son versement afin que l'impact des économies d'énergie puisse être effectif pour les communes.

Ce dispositif intègre également une contribution de la commune pour rémunérer l'ingénierie technique et financière fournie par le SIGERLy.

Le détail des modalités de ce dispositif figure dans la convention annexée à la présente délibération.

Après échanges entre la commune de Givors et le SIGERLy, il est proposé que le projet de rénovation d'un bâtiment tertiaire en vue de la création d'une structure petite enfance et d'un espace dédié à l'accueil des jeunes adultes puisse bénéficier de ce dispositif. En effet, ce projet de réhabilitation du bâtiment qui a accueilli l'ancien centre social Camille Claudel, situé 2 rue Eugène Pottier à Givors, prévoit de développer une crèche de 48 berceaux, un Point Accueil Écoute Jeunes, les nouveaux locaux du Comité Département Hygiène et Santé (CDHS) et une offre de locaux d'environ 100 m² (encore non affectés) complémentaire au pôle de santé. Il s'inscrit dans un objectif très ambitieux de réduction de ses consommations énergétiques puisque le gain après rénovation atteint 63 % en énergie finale par rapport à la consommation initiale du site.

Le SIGERLy a ainsi validé une avance remboursable de 300 000 € pour ce projet, laquelle serait versée à la commune en 2024 et ferait l'objet d'un remboursement fixe de 20 000 €/an sur 15 ans, à compter de l'année 2026 et jusqu'à l'année 2040. La contribution annuelle pour l'ingénierie technique



et financière est calibrée à 5 888 €/an avec un premier versement à compter de l'année 2025 et jusqu'à l'année 2039.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe du projet de rénovation énergétique globale d'un bâtiment tertiaire de Givors en vue de la création d'une structure petite enfance et d'un espace dédié à l'accueil des jeunes adultes dans le cadre du dispositif Baty+ mis en place par le SIGERLy;
- de dire que l'avance remboursable octroyée par le SIGERLy dans ce cadre sera de 300 000 € versée en 2024, avec un remboursement fixe de 20 000 €/an à partir de l'année 2026 et jusqu'à l'année 2040 :
- de dire la contribution de la commune au SIGERLy pour les frais d'ingénierie technique et financière du projet sera d'un montant fixe de 5 888 €/an, versée par la commune au SIGERLy à partir de l'année 2025 et jusqu'à l'année 2039 ;
- de dire que les crédits correspondants seront prévus dans les exercices budgétaires considérés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention considérée, ainsi que tous documents y afférents et plus globalement faire le nécessaire quant à la mise en œuvre de cette convention.
- M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention ci-jointe du projet de rénovation énergétique globale d'un bâtiment tertiaire de Givors en vue de la création d'une structure petite enfance et d'un espace dédié à l'accueil des jeunes adultes, dans le cadre du dispositif Baty+ mis en place par le SIGERLy;
- DE DIRE que l'avance remboursable octroyée par le SIGERLy dans ce cadre sera de 300 000 euros, versée en 2024, avec un remboursement fixe de 20 000 euros par an à partir de l'année 2026 et jusqu'à l'année 2040;
- DE DIRE que la contribution de la commune au SIGERLy pour les frais d'ingénierie technique et financière du projet sera d'un montant fixe de 5 888 euros par an, versée par la commune au SIGERLy à partir de l'année 2025 et jusqu'à l'année 2039 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront prévus dans les exercices budgétaires considérés;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention considérée, ainsi que tous documents y afférents, et plus globalement faire le nécessaire quant à la mise en œuvre de cette convention.

N°14

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

M. LE MAIRE.- Monsieur Mezik va présenter la délibération en tant que rapporteur puis il quittera la salle après.

Pour éviter tous risques de conflits d'intérêt, je vais sortir au titre de la MJC, ainsi que Messieurs Rahmouni, Mezik, ainsi que Monsieur Caballero au titre du SOG foot.



Y a-t-il des élus qui sont dans l'une des associations, pour ne pas qu'il y ait de conflit d'intérêts ? Pas d'autres élus concernés.

Je vous propose que Madame Frety prenne la présidence du conseil municipal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? *Madame Frety prend la présidence du conseil municipal.*

Les élus nommés quittent la salle.

M. Loïc MEZIK.- Cette délibération revient chaque année puisque nous sommes tenus de demander des conventions d'objectifs et de moyens à la plupart de nos associations, mais notamment quand celles-ci dépassent 23 000 €, ce qui est le cas des associations dans le tableau qui vous est affiché.

Vous retrouvez dans ce tableau les montants des subventions de 2023, celles de 2024, ainsi que les avantages en nature correspondant au coût des fluides, électricité, etc. pour indiquer ce que peuvent coûter à la commune les subventions indirectes. Au final, le total de la subvention 2024 peut parfois être assez conséquent.

La différence de montant entre 2023 et 2024 s'explique par le fait que cette année nous avons mis en place la critérisation en ce qui concerne les subventions accordées aux associations sportives. Cette critérisation a débouché sur différents montants.

Nous avons d'abord eu un comité de pilotage avec un panel élargi d'associations et des élus dont je fais partie avec Grégory et Tarik notamment et pour affiner, trois COTEC, comités techniques, ont réuni un certain nombre d'associations et leur président ainsi que les élus et la DSVA pour aboutir à la critérisation qui donne ces montants.

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants proposés et de dire que les dépenses sont imputées au budget.

Mme Laurence FRETY.- Merci Monsieur Mezik.

Monsieur Mezik quitte la salle.

M. Fabrice RIVA.- Je me souviens dans votre compagne que vous parliez des conflits d'intérêts, des membres qui ne doivent pas faire partie d'une association, ne pas être juge et partie et j'ai l'impression qu'il ne reste plus beaucoup de monde dans cette salle.

Je voulais m'adresser à Monsieur Mezik. Quand on est en charge de la jeunesse et des sports, on défend sa délégation. J'aimerais être avec lui quand il va aller voir les associations et leur expliquer, notamment à l'Indépendante où mes deux filles ont pratiqué pendant plusieurs années, que la baisse va être de 25 %, que les Sauveteurs de Givors vont perdre 10 %, le judo 7 %, le rugby 10 %. Je trouve cela scandaleux quand on voit ce que l'on dépense ailleurs, cela représente peu d'argent pour la ville de Givors quand on voit le travail que font les associations, quand on voit tout ce que cela apporte à notre jeunesse, je trouve ça très bas de votre part.

Mme Laurence FRETY.- Sur les conflits d'intérêts, par expérience et pour avoir été dans le mandat précédent, je peux vous assurer qu'ils sont mieux pris en compte que jamais. D'ailleurs, c'est une tendance assez globale partout, ils sont plus regardés aujourd'hui. Il y avait de bien plus grosses défaillances à l'époque.

Sur la délégation, je crois qu'il vous a bien expliqué comment ça s'est passé, ils ont fait un travail important entre les services, les associations. Nous avons souhaité mettre en place des critères, nous l'assumons. Il n'y avait aucun critère avant, nous en avons mis en place pour que les choses soient plus transparentes et objectives. Cela a été travaillé. Oui, pour certains cela baisse, pour d'autres cela augmente, on a tous été dans les associations, ceux qui ont des subventions plus importantes sont certainement satisfaits, mais cela n'enlève en rien le travail qui est fait par les associations qui peuvent perdre un peu parfois.



Quoi qu'il en soit, on a l'impression que c'est sorti de nulle part, or les critères les plus objectifs et les plus transparents restent pour nous la meilleure manière d'attribuer les choses et nous l'assumerons totalement.

M. Hocine HAOUES.- J'espère que vos mots ont dépassé votre pensée, vous sous-entendez qu'auparavant dans les autres majorités il y avait des conflits d'intérêts et je vous interdis de sous-entendre qu'il y avait des conflits d'intérêts parce que ça n'a jamais été le cas.

Mme Laurence FRETY.- Nous allons être en désaccord là-dessus.

M. Hocine HAOUES.- Ce n'est pas un désaccord, c'est un fait. Amenez-nous des preuves.

Mme Laurence FRETY.- Si vous voulez, on en discutera.

M. Hocine HAOUES.- C'est facile de lancer des choses comme ça en public, de sous-entendre qu'il y avait des conflits d'intérêts, c'est injurieux. Il n'y en avait pas.

Mme Laurence FRETY.- C'est votre avis et c'est le mien.

Mme Solange FORNENGO.- Je ne sais pas si ça peut avoir une importance, mais il y a une erreur dans le total qui concerne les Sauveteurs de Givors.

Mme Laurence FRETY.- Ce sera rectifié.

Compte tenu de la rectification, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ALLOUER les subventions aux associations mentionnées ci-dessus pour l'année 2024;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens jointes à la présente délibération avec ces associations;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget.

Les élus réintègrent la salle.

M. LE MAIRE.- Non pas que je veuille remettre une pièce, Monsieur Haoues, sur le conflit d'intérêts, mais je suis dans ce conseil municipal depuis 2008 et le propos est que nous ne faisions pas les choses de la bonne manière, nous ne respections pas la bonne démarche. C'est la loi, les gens qui sont dans des conseils d'administration doivent sortir de la salle, c'est le propos. Ce n'est pas le conflit d'intérêts dans le sens où vous votez des choses pour vous-mêmes, mais on ne faisait pas les choses de la bonne manière. Je vous dis juste l'expérience que j'en ai et qu'on a partagée par ailleurs au sein de ce conseil. C'est ça le propos.

N°15

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE RHÔNE SUD



M. LE MAIRE.- Là aussi, pour éviter tous risques de conflit d'intérêts, les élus suivants ne prennent pas part au débat ni au vote : Mesdames Allali, Ruton et Messieurs Rahmouni et D'Angelo au titre de la mission locale.

Les élus quittent la salle.

M. Loïc MEZIK.- Je ne vais pas rappeler l'intérêt de la Mission Locale sur la ville, tout le monde connaît son action et ce qu'elle apporte aux jeunes entre 16 et 25 ans en matière d'insertion professionnelle notamment. Monsieur Rahmouni est mieux placé que moi pour connaître ce sujet, Monsieur D'Angelo également.

Il y a une petite différence entre le montant 2023 et 2024, cela concerne la baisse de subvention de fonctionnement qui sera compensée par des subventions de projet pour arriver à peu près au montant de 115 000 € donc pas d'inquiétude pour la Mission Locale.

Nous vous proposons de voter cette subvention.

M. LE MAIRE.-

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 84 000 euros à la Mission Locale Rhône Sud pour l'année 2024;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération avec la Mission Locale Rhône Sud;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget.

Les élus réintègrent la salle.

N°16

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GIVORS MEMOIRE

M. LE MAIRE.- Je demande à Madame Brahmi et Monsieur Semari de quitter la salle. Et la procuration de Monsieur Semari ne sera pas prise en compte.

Madame Brahmi et Monsieur Semari quittent la salle.

M. Loïc MEZIK.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle. L'association Givors mémoire organise une soirée culturelle et caritative qui aura lieu le 7 juin 2024 au profit des habitants de la bande de Gaza dont tout le monde connaît la détresse et les problématiques depuis des années. Cette association va récolter des fonds lors de cette soirée puisque l'entrée sera fixée à 5 €. La recette sera remise par l'association Givors mémoire aux habitants de Gaza par l'intermédiaire du Collectif 69 Palestine et de L'union Juive pour la paix.

Dans ce conseil municipal, je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'on a besoin de la paix dans cette région.

Nous vous proposons d'allouer une subvention de 500 € à l'association Givors mémoire pour organiser cette soirée.

M. Fabrice RIVA.- Nous voterons contre cette subvention exceptionnelle que vous souhaitez accorder à l'association Givors Mémoire. En effet, cette association poursuit des objectifs politiques qui ne nous semblent participer ni au développement du lien social ni au développement de liens de



solidarité autres que communautaristes. Les besoins auxquels répond cette association se résument exclusivement à vos besoins d'influence politique. L'action principale de cette association, bien loin de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire comme elle le prétend, consiste notamment par sa participation à l'organisation annuelle de la cérémonie du 17 octobre, à colporter des affabulations historiques du négationniste communiste Jean-Luc Einaudi à propos de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961 à Paris. Outre la haine de la France qu'attisent les cérémonies de cette association par la promotion d'une vision mensongère et partiale de notre histoire, une contribution de la commune à l'événement proposé par cette association nous semble particulièrement inappropriée. En effet, si la volonté d'organiser un événement dont les bénéfices seraient reversés aux enfants de Gaza semble louable, il nous semble que dans le contexte actuel de multiplication des actes antisémites et des propos d'apologie du terrorisme qui fleurissent sur les réseaux sociaux notamment chez les sympathisants de la majorité municipale, l'organisation d'un événement en soutien aux victimes civiles d'un seul camp dans un conflit armé étranger à notre pays revient à créer les conditions de l'importation d'un conflit sur notre territoire, surtout quand on constate que cette association s'abstient de toute action de soutien à l'égard des otages français toujours détenus par le Hamas depuis les attaques terroristes du 7 octobre.

Nous apportons notre soutien aux populations civiles de Gaza comme aux victimes du terrorisme du Hamas et notamment aux familles des otages français toujours détenus à Gaza, mais nous refusons toute récupération politique visant à importer ce conflit sur notre territoire et nous nous opposons donc au vote de cette subvention pour l'association politique Givors Mémoire.

Je vous remercie.

Contestation dans la salle.

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, soit on entre dans ce jeu, vous voyez très bien ce que monsieur cherche, d'avoir une tribune pour que la presse relate le fait que nous nous écharpions sur un sujet qui pourtant veut la paix. Ne nous donnons pas en spectacle face à l'attitude d'un monsieur qui, vous commencez à le connaître, ne cherche qu'à faire le buzz autour de ces questions.

Si certains souhaitent me demander la parole, je la donnerai, pas de souci, mais je n'ai pas envie de me donner en spectacle face à cette boule puante.

Que ce soit diffamatoire, il y a des tribunaux pour ça, je n'ai pas envie de répondre à ce monsieur. Je vous le dis clairement, ça ne m'intéresse plus, il n'a de cesse de s'enfoncer, il n'y a aucun intérêt à ce que l'on réponde, quand bien même c'est blessant, c'est insultant, c'est diffamant, c'est tout ce que vous voulez, je trouve qu'on n'a pas à répondre à ses insultes à chaque fois. Il ne cherche que cela pour essayer de faire le buzz sur les réseaux sociaux, auprès des médias. Je trouve que c'est indécent, mais l'indécence c'est lui qui la porte, pas nous. Nous savons ce que nous faisons, aujourd'hui nous portons une délibération minime et à titre exceptionnel de 500 € pour organiser une manifestation pour récolter des fonds en faveur des enfants de Palestine, dans laquelle il y a aussi l'Union Juive pour la paix et le Collectif Palestinien. On ne va pas salir la mémoire de tous les morts de chaque côté.

Je vous propose de passer au vote.

- M. Abdel YOUSFI.- Il y a eu un vote à l'Assemblée Nationale et il serait bon que Monsieur Riva révise ses lecons. Merci.
- M. LE MAIRE.- En effet, l'Assemblée Nationale reconnaît aujourd'hui comme date nationale de commémoration le 17 octobre 1961.

Nous sommes une majorité œcuménique, le président de cette association est Monsieur Semari et pour autant, nous lui accordons une subvention à titre exceptionnel. C'est dire comment on traite les associations et les élus avec le plus grand des respects.

Je propose de passer au vote.



Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Merci pour ceux qui ont voté cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 500 € à l'association Givors Mémoire ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2024 de la commune.

Madame Brahmi et Monsieur Semari réintègrent la salle.

N°17

CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX DISPOSITIFS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE DE GIVORS

Mme Dalila ALLALI.- Je voudrais faire un préambule rapide par rapport à l'introduction de cette convention et de cette délibération concernant notamment les commerces sur lesquels la majorité a été interpellée lors de ce conseil.

Concernant les commerces sur la rue Roger Salengro, j'avais déjà signalé qu'on avait fait une remise de clé à une preneuse qui va démarrer mi-avril et demain, nous remettons la signature du bail à un apiculteur qui va vendre du miel et des produits dérivés et qui démarrera en avril.

Cela me permet d'avancer sur la convention sur laquelle je vous demande de voter. L'idée est d'assurer l'accompagnement des actions déjà engagées par la ville dans le but de renforcer la vitalité et le développement du commerce des actions de communication et de mise en valeur du tissu commercial. Pour cela, nous allons dresser 30 portraits de commerçants réalisés par un photographe sur site et en contexte afin d'améliorer la visibilité de nos commerçants. Des vidéos promotionnelles seront réalisées par un prestataire mettant en valeur l'accueil, le conseil et le service des commerçants givordins, mais également la diversité des produits proposés sur les marchés hebdomadaires permettant de toucher une nouvelle clientèle.

Pour rendre plus visible l'action du manager de centre-ville, nous allons acquérir des oriflammes ou d'autres supports de communication.

Nous ferons des actions d'animation du centre-ville par l'expérimentation de la piétonisation du sud de la rue Roger Salengro.

Dans le cadre de ces actions, nous allons positionner dans le prolongement du marché dominical la possibilité de fermer quelques jours et de pouvoir permettre à tous les commerçants de sortir de leur boutique et de faire démarrer le marché au départ de la rue Roger Salengro, on installera des chiliennes et on fera des animations. Nous ferons aussi des opérations de street marketing avec l'acquisition de décorations aériennes entre deux bâtiments et l'installation de fleurs, parapluie. On va faire des concours culinaires sur deux dates que l'on communiquera ultérieurement.

Pour ce faire, la dépense sera de 21 000 € dont 17 000 € engagés par la Métropole et 4 000 € par la ville de Givors. On vous demande d'approuver la convention d'attribution avec le management de centre-ville et la Métropole, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à mettre en œuvre et à signer tout document nécessaire au versement.

Comme quoi, des choses se font en commerce à Givors.

M. Fabrice RIVA.- En effet, des choses se font, mais je pense que ce sont des commerçants et manager de centre-ville qui sont proches de vous et essayent de travailler avec vous. C'est très bien



ce que vous mettez en place, ça existait il y a quelques années. C'est vraiment le minimum qu'on puisse faire.

Cette subvention est donnée au manager de centre-ville ? A l'association des commerçants qui vont la gérer ? C'est la ville qui va la gérer ? Vous avez créé une ligne de crédit ?

Au final c'est très bien, mais j'ai vraiment l'impression que c'est la dernière cigarette du condamné que vous leur offrez. Il faut être clair avec eux, vous avez supprimé 50 % de places de parking public dans le centre-ville sur l'îlot Malik Oussekine. Or, on sait très bien que s'il n'y a pas de voitures qui peuvent aller devant les commerçants, malgré un plan de stationnement qui peut être ambitieux, il n'y a pas de business.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention d'attribution d'une subvention de soutien au dispositif de Management de centre-ville ci-jointe;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à mettre en œuvre et à signer tout document nécessaire au versement des subventions accordées.

N°18

DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2024

Mme Laurence FRETY.- La Métropole de Lyon a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement pour ses communes et l'a renouvelé pour l'année 2024 le 29 janvier dernier. Ainsi, des subventions peuvent être sollicitées pour certains projets déterminés, notamment les travaux d'aménagement ou de rénovation d'école, mais aussi, et c'est une nouveauté du cahier des charges 2024, pour des systèmes de vidéosurveillance sur l'espace public s'ils sont en lien avec les compétences métropolitaines.

Dans ce cadre, trois projets de la ville de Givors répondent à ce cahier des charges 2024 et vous sont présentés dans la délibération. Il s'agit de l'école Henri Wallon que nous prévoyons de restructurer et d'étendre pour qu'elle soit équipée de 8 classes maternelles, 3 classes élémentaires, 2 salles de motricité et un restaurant scolaire. Pour ce projet, il est proposé de solliciter auprès de la Métropole une subvention de 500 000 €, soit 20 % du coût prévisionnel du projet.

Le deuxième projet porte sur la vidéoprotection de la gare de Givors ville qui est autorisée pour 2024 pour sécuriser les espaces publics attenants et notamment le parking relais au nord de la gare via un déploiement de 14 caméras. La ville a obtenu un financement régional de 86 500 € sur le coût prévisionnel et il est proposé de solliciter auprès de la Métropole une subvention de 55 000 €, soit 31 % du coût.

Le troisième projet concerne l'établissement d'accueil de jeunes enfants Eugène Pottier, projet qui a déjà obtenu dans le cadre de ce dispositif une aide de 389 500 € de la Métropole de Lyon, mais étant donné que le projet a évolué et a connu certaines perturbations qui ont fortement augmenté son coût, étant donné aussi que le cahier des charges de cette année 2024 permet de demander un financement complémentaire, il est proposé de solliciter cette subvention complémentaire à hauteur



de 100 000 €, soit 2,97 % du coût, ce qui porterait le soutien total de la Métropole à 14,55 % du coût, 489 500 €.

Il vous est proposé d'approuver l'évolution de ces trois projets et de solliciter une subvention métropolitaine qui s'élève à 655 000 € dans le cadre de l'appel à projets 2024.

- **M. Hocine HAOUES.-** Je me pose une question par rapport au parking de la gare, c'est celui qui est devant ou derrière ?
- M. LE MAIRE.- Les deux.
- **M. Hocine HAOUES.-** Pour celui qui est devant, je n'ai pas vu d'information qu'il allait être payant un jour ou l'autre, en revanche l'autre...
- M. LE MAIRE.- Celui qui est devant appartient à la SNCF et l'autre appartient à la Métropole.

J'ai déjà répondu au dernier conseil municipal, nous sommes en réflexion pour qu'il soit parking relais et non pas payant. Ceux qui ont un titre de transport pourront y accéder. C'est une réflexion de la Métropole sur ce parking.

M. Fabrice RIVA.- Je voudrais intervenir sur la vidéoprotection sur la gare de Givors ville et solliciter de rétablir les autres caméras au stade ou celles qui sont trop nombreuses à être défaillantes puisqu'elles ne fonctionnent pas chaque fois qu'un de nos citoyens se fait voler son deux-roues. On sait très bien que la gare de Givors ville est vraiment sollicitée par les bandits, beaucoup de voitures prennent feu ou sont vandalisées.

On peut saluer l'aide de la Région qui va financer 48 % de la vidéoprotection. La Métropole va donner 55 000 € et la ville au final ne va mettre que 36 000 €. Vous parlez beaucoup de mobilité et le fait d'avoir un parking vélo surveillé sur la gare peut inciter les Givordins à y laisser leur vélo, chose qu'ils ne font pas parce qu'il y a trop de vols.

M. LE MAIRE.- On ne va pas avoir un débat sur les questions de sécurité, nous nous y attelons, nous mettons plus de 500 000 € sur la sécurité dans notre CSU et nos caméras pour qu'elles soient plus fonctionnelles et qu'elles soient en état de fonctionner, en tout cas qu'elles soient up-gradées par rapport à celles que nous avons actuellement.

C'est une intervention très minime de la Région, on vient la compléter ; nous avons demandé les financements à la Région qui, par ailleurs, ne nous a pas financé la maison de santé pluriprofessionnel de 100 000 €, ni les 2,4 M€ du centre commercial des Vernes. On a eu un petit bout de financement que je salue sur ce volet, mais j'attends la Région sur tous les autres volets, j'attends le financement de 18 M€ pour le lycée Aragon Picasso que nous n'avons toujours pas, qui était pourtant budgété lors du précédent mandat. Remettons la Région à la place où elle est. Les financements de la région sur Givors et pour les Givordins, c'est 86 000 € sur tous les projets. Nous mettons beaucoup d'argent et malheureusement, la Région ne met pas grand-chose sur les territoires des villes populaires comme les nôtres, ce que je regrette profondément de la part du Président de la Région. Je ne trouve pas normal que la Région ne finance pas suffisamment les citoyens Givordins. Je rappelle que nous faisons aussi partie de Rhône-Alpes Auvergne.

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour

DÉCIDE

 D'APPROUVER les projets de restructuration et extension de l'école Henri Wallon et de déploiement de vidéoprotection aux abords de la gare de Givors Ville et l'évolution du projet de



création d'un nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants dans le bâtiment sis 2 rue Eugène Pottier ;

- DE SOLLICITER un financement de la Métropole de Lyon dans le cadre de son appel à projets municipaux 2024 pour soutenir le projet de l'école Henri Wallon sur la base d'un financement de 24,16 % du coût prévisionnel total de l'opération, estimé à 2 480 225 euros HT, correspondant à un volume de subvention de 500 000 euros;
- DE SOLLICITER un financement de la Métropole de Lyon dans le cadre de son appel à projets municipaux 2024 pour soutenir le projet de déploiement de vidéoprotection aux abords de la gare de Givors Ville sur la base d'un financement de 30,92 % du coût prévisionnel total de l'opération, estimé à 177 898 euros HT, correspondant à un volume de subvention de 55 000 euros;
- DE SOLLICITER un financement de la Métropole de Lyon, complémentaire à celui de l'appel à projets municipaux 2022, dans le cadre de son appel à projets municipaux 2024 pour soutenir le projet de création d'un nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants dans le bâtiment sis 2 rue Eugène Pottier sur la base d'un financement de 2,97 % du coût prévisionnel total de l'opération, estimé à 3 363 422 euros HT, correspondant à un volume de subvention de 100 000 euros;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous documents nécessaires pour l'octroi de ces subventions.

N°19

CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN ET CONVENTION LOCALE D'APLICATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

M. Foued RAHMOUNI.- J'ai la chance de vous présenter un document structurant pour les prochaines années au niveau de la Métropole et pour le cas qui nous concerne ici pour notre belle ville de Givors, à savoir notre convention locale d'application Givors 2030.

Nous avons élaboré ce document en ayant quatre mots d'ordre en tête ; nous avons cherché à être exhaustif, on l'a voulue participative, on a cherché à être précis dans nos objectifs et on l'a voulue ambitieuse pour nos habitants.

L'exhaustivité tout d'abord, c'est prendre le parti de n'éluder aucun sujet, qu'il soit soulevé par les habitants mais aussi par nos partenaires sur le territoire. Tout cela, on peut le retrouver sur les six grands enjeux que l'on a pu déployer : l'éducation, l'emploi et l'insertion, la santé, la gestion sociale et urbaine de proximité, la tranquillité, la citoyenneté et la promotion des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et enfin, l'animation des espaces et des équipements publics.

Participative car cette convention locale, c'est 18 mois de travail en lien constant avec les habitants, les associations, les services publics, les services municipaux pour aboutir à un document qui fait sens pour améliorer le quotidien.

Précise dans ses objectifs pour deux raisons. Tout d'abord, nous avons voulu être concret dans la manière dont on allait améliorer la vie des habitants dans les quartiers. Ensuite, en tant qu'élus responsables, il est de notre devoir de pouvoir évaluer la manière dont les finances publiques sont dépensées dans le cadre des projets que nous arrivons à déployer. De fait, parce qu'on définit des objectifs clairs, l'évaluation devient, elle aussi, tout aussi claire.

Enfin, cette convention locale se veut ambitieuse parce que pour le territoire givordin, ce sont 280 engagements qui sont pris par la ville de Givors, la Métropole, la CAF, France Travail, la Mission locale, le Sytral et plein d'autres pour améliorer concrètement la vie des habitants dans nos quartiers.



Pour terminer, chers Collègues, je veux remercier les services municipaux, notamment le directeur de pôle et le directeur de service de la politique de la ville, mais l'ensemble du service pour ce travail ambitieux qui a été salué par notre partenaire pour aboutir à cette convention locale.

Chers Collègues, je vous demande d'approuver la convention locale d'application pour le territoire givordin ainsi que le contrat de ville métropolitain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

M. Abdel YOUSFI.- J'entends le commentaire très judicieux et très précis sur l'ambition de la ville de Givors, mais je voulais aborder un sujet concernant la ville de Givors. Il y a eu dernièrement lors d'une émission télévisée une certaine vision de la ville de Givors qui était désastreuse et qui est perçue à l'extérieur de manière déplorable et on voulait savoir si à la suite de cette diffusion qui donne une image très négative de la ville de Givors au contraire de sa réalité, vous-même, Monsieur le Maire, avez pu intervenir auprès de cette diffusion qui n'aborde pas certes Givors, mais qui laisse entendre aux personnes extérieures de la ville de Givors une image désastreuse. Avez-vous fait un retour auprès du diffuseur pour apporter une réponse sur la situation réelle de Givors, sinon tous les efforts qui sont engagés n'auront servi à rien, en tout cas pour l'image extérieure?

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre, même si ça ne concerne pas la délibération.

Non je n'ai fait aucune démarche parce que ça ne concernait pas Givors, le reportage parle de la gendarmerie qui habite Givors, mais son territoire d'exercice est Saint Genis Laval, Irigny, ce n'est pas Givors. Quand vous regardez le reportage, les faits n'avaient rien à voir avec Givors, on parlait de la gendarmerie de Givors parce qu'elle est basée à Givors et je suis plutôt content qu'elle soit basée à Givors, mais à aucun moment on n'a vu la gendarmerie exercer dans Givors. Nous sommes un territoire police nationale et il n'y a pas eu de reportage concernant la police nationale et le commissariat de Givors. C'est juste la gendarmerie de Givors qui a été filmée dans le cadre de ses interventions, mais sur d'autres territoires.

Est-ce insultant pour le territoire de Givors parce qu'on parle de la gendarmerie, du PSIG de Givors ? Ils sont chez nous, ils ont un travail, mais ça se passait en dehors. Quand j'ai vu le reportage, je me suis dit que, tout compte fait, c'est plutôt tranquille et serein chez nous, heureusement que tout cela ne se passe pas chez nous. Après, en effet, ils parlaient du PSIG de Givors, la gendarmerie de Givors, mais c'est normal les gendarmes logent à Givors et je les salue et je salue leur travail, mais je n'ai pas été voir la production.

Une autre émission nous a demandé de suivre la police municipale, mais j'ai refusé.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD) DÉCIDE

- D'APPROUVER le contenu du contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », ci-joint ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer le contrat de ville métropolitain 2024-2030
 « Engagements Quartiers 2030 »;
- D'APPROUVER le contenu de la convention locale d'application 2024-2030 pour Givors, cijointe;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention locale d'application 2024-2030 pour Givors.



N°20

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION SOCIALE DU CONTRAT DE VILLE 2024

M. LE MAIRE.- Là aussi, pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, je demande à Mesdames Allali, Ruton et à Messieurs D'Angelo, Mezik de quitter la salle. Monsieur Rahmouni fera la présentation puis quittera la salle.

Mesdames Allali, Ruton et Messieurs D'Angelo et Mezik quittent la salle.

M. Foued RAHMOUNI.- Nouvelle convention locale d'application et nouvelle manière de procéder. Dorénavant, nous ferons le choix tous les ans de venir vous présenter l'ensemble des associations qui vont être inscrites au titre de la programmation sociale de la politique de la ville.

Pour vous donner un ordre d'idée, on parle d'une enveloppe de soutien sur des projets spécifiques pour les associations qui interviennent sur notre territoire d'un montant de 117 000 €, pour un total de 21 projets soutenus via cette délibération pour 15 associations.

En ce qui concerne les domaines d'intervention, des actions vont concourir à favoriser l'accès au travail des Givordins, on va traiter la question de la réussite éducative, de l'orientation scolaire, de la culture pour tous, de la jeunesse, du sport pour tous, du développement du lien social et des solidarités dans notre ville.

Chers Collègues, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents qui se rapporteraient à ces subventions.

Je vous remercie.

Monsieur Rahmouni quitte la salle.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ALLOUER au titre de la programmation sociale du contrat de ville les subventions aux associations mentionnées en annexe pour l'année 2024 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget.

Je vous propose de faire une pause.

(La séance, suspendue à 20 heures 45, est reprise à 21 heures.)

N°21

MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL ET METROPOLITAIN DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDMIPR)

M. Cyril MATHEY.- Le département du Rhône et la Métropole de Lyon établissent conjointement un Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR).



Le PDMIPR décrit des itinéraires de promenade et de randonnée protégés, maillés de façon continue et cohérente. Le réseau de chemin est équipé d'une signalétique chartée (balisage jaune) faisant l'objet d'une promotion touristique au travers de documents de valorisation. Deux panneaux d'information avec la carte du réseau seront installés, l'un à la sortie de la gare de Givors Ville, l'autre dans le parc de la Maison du Fleuve Rhône.

Le PDMIPR vise à mieux organiser la pratique de la randonnée. Un réseau de chemin de promenade concourt à plusieurs objectifs : améliorer les déplacements des piétons, promouvoir la pratique de l'exercice physique et ses bénéfices sur la santé, valoriser le patrimoine de la commune, tant naturel qu'urbain, auprès d'un large public.

La Métropole de Lyon assure, en lien avec les communes et les personnes privées propriétaires de terrain traversés par des chemins, la compétence de gestion du réseau de sentier du PDMIPR. Selon les besoins, il est parfois nécessaire de mettre en place des conventions avec les propriétaires pour obtenir l'autorisation de passage sur leurs parcelles, fixer les conditions d'ouverture au public des propriétés concernées par le passage d'un sentier de randonnée et définir les actions de gestion des différents partenaires.

Suite à un travail partenarial entre la Métropole, les services de la ville et la Fédération Française de Randonnée, le réseau de chemin du PDMIPR existant sur la commune a été amélioré et mis à jour.

Nous profitons aussi de ce travail créer un grand tour de Givors sous forme d'une boucle de 20 km, permettant en une journée de randonnée de découvrir les plateaux nord de Montrond, les rives du Gier et sa confluence avec le Rhône, la cité des étoiles et le château Saint-Gérald, ainsi que les contreforts du Parc du Pilat au sud avec le plateau du Drevet et la vallée du Cotéon.

En parallèle du travail de mise à jour du réseau métropolitain qui s'adresse à des randonneurs plutôt avertis, la commune de Givors a souhaité proposer une offre de randonnée plus accessible et adaptée à un public familial, sous forme de sept boucles, complémentaire au réseau touristique de la Métropole. Ce réseau permet de valoriser son patrimoine naturel, historique et industriel. Le balisage de ces sept boucles givordines sera spécifique afin d'être bien distingué de celui du PDMIPR. Les itinéraires des sentiers givordins seront en ligne sur l'application de la Fédération Française de Randonnées.

Afin que le public puisse s'approprier les circuits de randonnées sur Givors, les fiches randonnées seront consultables via les réseaux de communication de la ville. Ces sentiers seront également valorisés dans les actions de communication diverses afin de promouvoir cette activité et notre territoire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'inscription du réseau PDMIPR des sentiers repérés sur la carte en annexe 5 et de prévoir la signature le cas échéant des conventions de passage avec les propriétaires concernés, et de valider la mise à jour du balisage et de l'équipement signalétique des itinéraires de randonnée.

M. Fabrice RIVA.- Vous voyez, Monsieur Mathey, c'est le genre de délibération où j'aurais dû vous dire bravo parce que nous avons un patrimoine important sur le territoire givordin, aussi bien sur le plateau de Montrond, que sur le Drevet, on a un parcours patrimonial exceptionnel et qui mérite d'être balisé afin que tout le monde en profite. Cela pourrait aussi faire l'objet de chantiers participatifs, je sais que vous y êtes attachés.

On croit bien faire, mais en réalité on oublie l'IGN qui avait fait de somptueuses cartes, on oublie les cavaliers, les chasseurs qui auraient pu vous dire « attention, là il y a un danger parce qu'il y a une forte pente, parce qu'à tel endroit on a un devoir d'effectuer certaines missions comme la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des désagréments dans la nature », les agriculteurs qui pourraient vous dire qu'à tel endroit il y a des moutons et un Patou pour garder ces moutons et qui mord le premier qui s'en approche.



Le but de la Métropole est d'obtenir l'autorisation de passage sur leurs parcelles, peut-être que les agriculteurs ont mis des semis et les consulter permet de savoir qu'il faut passer à un autre endroit.

C'est vraiment important pour notre patrimoine, mais ce n'est pas du tout réfléchi, raison pour laquelle au lieu de voter pour, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL) et 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'inscription au réseau PDMIPR des sentiers repérés sur la carte en annexe 5 et de prévoir la signature, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés;
- DE VALIDER la mise à jour du balisage et de l'équipement signalétique des itinéraires de randonnée.

N°22

CONVENTION POUR L'UTILISATION DU CITY STADE AMBROISE CROIZAT AVEC L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE

M. Foued RAHMOUNI.- J'ai évoqué tout à l'heure la question de la convention locale d'application et le sens de cette délibération est de travailler sur l'une des ambitions que l'on a pu dégager avec les habitants et les partenaires, à savoir l'offre d'animation dans nos espaces publics et sur nos équipements publics et notamment pour ce qui nous concerne un équipement sportif de proximité.

L'idée de cette convention est de mettre à disposition le terrain situé à Ambroise Croizat à l'association Sport dans la ville qui utilise le sport comme levier d'inclusion et d'émancipation pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Tout à l'heure, on a longuement discuté de la question de l'égalité femmes/hommes et parmi l'un des programmes proposés par l'association, il y a le programme Elles dans la ville dont l'idée est d'accompagner les jeunes filles notamment dans nos quartiers dans nos villes populaires à ne se mettre aucune barrière dans l'ambition qu'elles ont lorsqu'il s'agit de créer une entreprise, d'obtenir des postes à responsabilité pour permettre que cet idéal d'égalité puisse se concrétiser.

Chers Collègues, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Sport dans la ville cette mise à disposition du terrain de proximité à Croizat.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

• D'APPROUVER la convention relative à l'utilisation du terrain sportif de la cité Ambroise Croizat par l'association Sport dans la Ville ci-annexée ;



 D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

N°23

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

M. Cyril MATHEY.- Afin d'encourager la pratique du vélo auprès des Givordins, puisqu'il s'agit d'une solution de mobilité performante, propre et qui permet de faire du sport pendant ses déplacements, la commune a mis en place un dispositif d'aide à l'achat ou de transformation d'un vélo, au profit des habitants de la commune, et en a fixé les conditions par la délibération n°8 en date du 26 novembre 2020. Ce dispositif a été reconduit par délibérations n°23 du 24 mars 2022 et n°10 du 2 février 2023.

Le vélo à assistance électrique en plein essor ces dernières années permet de se déplacer avec moins d'effort et peut remplacer l'usage de la voiture.

Les campagnes successives d'aide à l'achat réalisées en 2021, 2022 et 2023 ont été un succès avec respectivement 33, 34 et 27 Givordins qui ont pu profiter de l'aide.

Il est donc envisagé de reconduire l'attribution d'une subvention de 100 € pour l'achat de trois sortes de vélos aux prix souvent élevés : les vélos électriques, les vélos pliants et les vélos-cargo, familiaux, ou pour personnes à mobilité réduite.

Il est également proposé de reconduire l'aide pour l'acquisition d'un vélo à propulsion musculaire dans la limite de 50 € par vélo.

Cette aide peut être cumulée avec l'aide de la Métropole de Lyon pour les trois sortes de vélo et avec l'aide de l'État pour les vélos à assistance électrique pour les ménages modestes selon la réglementation en vigueur, sans que le cumul de ces aides ne dépasse le prix d'achat. Les personnes éligibles devront déposer leur dossier sur la plateforme Toodego.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place de ce dispositif, de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 €, de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 € pour les vélos à propulsion musculaire et d'inscrire au budget 2024 la somme de 1 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Fabrice RIVA.- On va voter pour cette délibération, je pense que le vélo c'est une bonne chose, je me souviens dans ma jeunesse des voyages avec la mairie de Givors en classe de 4ème où on avait eu la chance d'aller en Hollande et en Allemagne qui, contrairement aux Ecologistes de Lyon, ont vraiment mis en avant le vélo, ils n'embêtent pas les voitures, ils ont l'habitude d'en faire. Malheureusement, on voit que dans la Métropole ça ne marche pas, en particulier à Givors : 20 000 habitants, 27 dossiers en 2023, je ne pense pas que ce soit une réussite. Il faudrait creuser les raisons.

Les garages à vélo sur Givors sont inexistants et ils ne sont pas en sécurité. Quand on se les fait voler, les caméras ne fonctionnent pas, je vous rappelle que c'est le cas de celle du stade, ça fait quatre fois que je vous le dis, j'espère que ça va finir par s'entendre. Il faut mettre cela en place.

Et pourquoi ne pas mettre des vélos en libre-service ? Quand on voit le coût des vélos pour les ménages givordins, je pense qu'une subvention conséquente de la mairie, pas 1 500 €, ce serait pas mal.

J'ai beaucoup de retombées de quelques extrémistes de gauches qui sont vos amis qui se plaignent vraiment de la nature du traitement des dossiers, apparemment quelqu'un a acheté un vélo



électrique, a monté le dossier et il a mis plusieurs années après plusieurs dossiers pour avoir la subvention qui est vraiment très faible, 100 € et 50 € pour encourager à faire du vélo c'est très peu. J'encourage Monsieur le Maire et votre équipe à augmenter cette subvention qui peut être importante.

M. LE MAIRE.- Même attitude que pour l'autre délibération, il n'y a pas d'utilité de répondre, vous voulez faire le buzz en faisant des jeux de mots et en traitant les gens d'extrémistes, chose que nous n'avons pas faite pour vous.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat ou transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus :
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 euros pour les vélos électriques, pliants, cargos, familiaux ou PMR dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 euros pour les vélos à propulsion musculaire dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- D'INSCRIRE au budget 2024 la somme de 1 500 euros ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°24

DISPOSITIF MON 1^{ER} EMPLOI 2024

M. Gregory D'ANGELO.- C'est une délibération que l'on retrouve chaque année, et le financement de ce dispositif que l'on va voter ce soir va permettre à des jeunes de 17 à 18 ans d'acquérir une première expérience professionnelle en travaillant cet été dans différents services de la ville tels que le service des sports, propreté ou espaces verts.

De plus en plus de jeunes sollicitent ce dispositif. Il y a quelques années, 20 jeunes étaient recrutés, on est passé à 25 et pour la deuxième année consécutive, 30 places vont être proposées. C'est un contrat de 48 heures échelonnées sur 15 jours, soit 24 heures par semaine sur les mois de juillet et août.

Pour les jeunes et les familles intéressés, les inscriptions vont commencer mi-avril jusqu'à fin mai, il faudra envoyer un CV et une lettre de motivation. Tout sera expliqué dans le prochain Givordin qui va bientôt paraître et sur les réseaux sociaux.

Nous vous demandons d'approuver la création de ces 30 emplois saisonniers pour qu'ils soient inscrits au budget 2024.

M. Fabrice RIVA.- L'idée est excellente, il faut vraiment encourager nos jeunes à découvrir nos métiers. Toutefois, nous ne prendrons pas part au vote ; je vais parler de mon métier, quand on prend des jeunes, je le vois avec l'arrêt du glyphosate qui nous permet de désherber, je vous cite : « les jeunes interviennent pour favoriser plus de propreté par du piquetage », en fait on leur donne une



canne pour ramasser des détritus, « à la direction du cadre de vie, dans les services des espaces verts, arrosage et désherbage des massifs », il y a beaucoup de services dans les mairies où on peut essayer de leur faire faire autre chose de plus, non pas valorisant parce que c'est mon métier, je le fais tous les jours, mais si on veut donner envie aux jeunes de percevoir un salaire pour éventuellement acheter un véhicule, on peut aspirer à de meilleures choses pour eux.

M. Loïc MEZIK.- Je prends la parole à la place de Monsieur D'Angelo, j'ai pu participer à la sélection des jeunes qui sont nombreux à postuler sur ce dispositif. Il faut que vous sachiez que ces jeunes viennent de tous les quartiers de Givors, de tous les horizons socio-culturels et chacun a des demandes particulières ou spécifiques par rapport aux services et aux métiers proposés par nos services. Certains veulent bosser dans la propreté, d'autres dans les espaces verts ou préfèrent faire du travail de bureau. Grégory et le service jeunesse composent avec tous ces éléments pour sélectionner ces jeunes au mieux et leur permettre d'avoir cette expérience.

M. LE MAIRE.- Ce sont les services où nous avons des besoins l'été.

M. Hocine HAOUES.- Je vous remercie pour les jeunes de Givors et vous félicite d'avoir augmenté le nombre de recrutements, nous étions restés à 20, vous êtes passés à 30, bravo.

Même si on en retient 30, ces sélections sont un crève-cœur parce que tous ces jeunes sont méritants, ils veulent bosser et c'est compliqué de sélectionner 30 jeunes sur 100 au 200 qui vont se présenter.

Je tiens à vous remercier pour les habitants de Givors et pour nos jeunes.

M. LE MAIRE.- C'est un choix budgétaire que nous avons fait.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création de 30 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs ou d'adjoints d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2024 ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

N°25

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION CONCORDIA ET LA COMMUNE DE GIVORS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL EN JUILLET 2024

Mme Solange FORNENGO.- Monsieur le Maire, vous avez évoqué tout à l'heure la nécessité de changer l'image de la ville et valoriser le site de Saint-Gérald qui évoque le passé moyenâgeux de notre ville participe de cette ambition. Contribuer aussi à l'animation sociale en favorisant les échanges interculturels, les échanges internationaux, en faisant notamment appel à des bénévoles, c'est aussi changer l'image de la ville.

Un premier chantier international qui a accueilli des jeunes venant de Chine, d'Espagne, d'Italie, du Mexique, de Russie s'est révélé très positif en 2023, c'est pourquoi nous proposons de poursuivre par l'organisation d'un second chantier international cet été du 12 au 26 juillet.

Pour mettre en place ces chantiers, nous faisons appel à l'association Concordia, organisme d'échanges internationaux.



Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Givors à l'association Concordia pour un montant de 300 €, d'approuver la signature de la convention de partenariat avec cette association, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, de verser une subvention de 4 900 € à l'association Concordia, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

La dépense sera inscrite au budget.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Givors à l'association Concordia pour un montant de 300 euros;
- D'APPROUVER la signature de la convention de partenariat ci-jointe entre la commune de Givors et l'association Concordia :
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention ;
- DE VERSER une subvention de 4 900 euros à l'association Concordia :
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget.

N°26

MODIFICATION N°4 DU PLU-H – AVIS DE GIVORS

Mme Nabiha LAOUADI.- La Métropole a engagé la procédure de modification n°4 du plan local d'urbanisme et de l'habitat en date du 27 mars 2023.

Les objectifs de cette modification sont les suivants : il s'agit de contribuer à décarboner l'aménagement en développant des énergies renouvelables, en favorisant la rénovation du bâti existant, en protégeant et renforçant la nature en ville et en favorisant les mobilités actives.

Il s'agit également de poursuivre la politique de l'habitat en renforçant l'offre du logement autour de secteurs les mieux desservis en transports en commun, accompagner le développement territorial en matière économique et limiter l'artificialisation des sols.

En ce qui concerne notre ville, nous avons identifié plusieurs points et axes de travail.

- Point 154 : il s'agit de renforcer la préservation du quartier d'intérêt patrimonial de l'axe Victor Hugo. La conséquence serait la modification du périmètre d'intérêt patrimonial en reprenant les éléments de la charte CAUE façade avec des nuances de teintes, qui a fait l'objet d'une présentation en réunion publique et surtout la mise en place d'une aide à la pierre.
- Point 161 : il s'agit de protéger et préserver le bâti quai des Verreries et rue Emile Zola. La conséquence sera d'étendre le PIP à ces rues.
- Point 216 : anticiper les besoins fonciers nécessaires à la bonne gestion des effluents du territoire, ce qui aura pour conséquence l'inscription d'une localisation préférentielle pour la station d'épuration



de Givors et cela aura un impact sur les parcelles AX 6 à 8, AX86, AX 88, AX 99, AX 101, AX 111 et AX 112 chemin de la Lône.

- Point 60 : inscription de l'établissement Suez Chemicals France du porté à connaissance relatif aux risques technologiques.
- Point 153 : favoriser la production de logements familiaux de grande taille. La conséquence sera que pour tout projet de construction neuve ou changement de destination de 350 à 700 m² de surface de plancher, ces projets devront avoir au minimum 50 % de logements de type 3 et plus.

Pour les projets de plus de 700 m², la quote-part de logements familiaux devra représenter 66 % de l'opération.

- Point 155 : conforter la zone d'activité de l'île de Bans et affirmer sa destination à des activités productives et industrielles. Cela aura pour conséquence la modification de la zone UEi2 en UEi1 et son extension en zone URm2b.
- Point 173 : assurer le développement agricole en modifiant la zone A1 en zone A2 sur les parcelles AY 45, AY 46 et AY 47 route Neuve.

Dans le cadre de réunions préparatoires, seul le point 216 concernant la localisation préférentielle sur le secteur de Bans fait l'objet de divergences d'opinions entre la ville et la Métropole. La ville souhaite émettre une réserve. Le SYSEG a un projet d'extension de sa station d'épuration et des études pré-opérationnelles ne permettent pas de définir pour le moment un emplacement définitif. La Métropole a choisi après étude réglementaire d'instaurer la localisation préférentielle n°1 pour équipement sur un très grand périmètre, ce qui vient à englober une parcelle appartenant à EDF, AY 86, d'une superficie de 59 258 m². EDF a en parallèle un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque que la ville soutient.

La ville souhaite donner un avis favorable sous réserve de prise en compte des demandes formulées sur le point 216.

A titre informatif, l'enquête publique aura lieu du 23 avril au 28 mai 2024. J'invite l'ensemble des habitants de Givors à se présenter à la mairie où le dossier sera consultable ou à se connecter sur le site de la Métropole pour avoir plus d'informations.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur la modification n°4 du PLU-H avec la réserve sur le point 216.

Mme Nathalie BODARD.- Je voudrais savoir sur le point 60 à quoi correspond le porté à connaissance.

Mme Nabiha LAOUADI.- Il s'agit de classer le site en risque technologique et d'informer la population des risques technologiques sur ce site.

M. Fabrice RIVA.- Je suis ravi de savoir que le Maire est son équipe municipale peuvent, à leur demande, faire modifier le PLU-H. Je me souviens de personnes qui avaient hérité d'un terrain sur le secteur de la Rama, terrain constructible pour lequel ils ont payé des frais de succession sur ce terrain comme un terrain constructible et la Métropole a, d'un coup de crayon dans un bureau à Lyon, dit qu'on ne peut plus le passé constructible, le PLU-H a changé et vous aviez répondu que vous ne pouviez rien faire. Ils apprécieraient le fait que vous pourriez éventuellement le faire changer parce que je vous rappelle qu'ils ont payé des frais de succession sur un terrain à urbaniser et non pas sur un terrain agricole.

Madame Laouadi, vous disiez que je n'aimais pas les Givordins, mais je les aime, j'essaye de répondre à leurs attentes et un monsieur m'a demandé de vous poser une question : il avait déposé un permis et le PLU-H ayant changé, la signature du compromis en sa faveur a été annulée. Il demande pourquoi on ne pourrait pas le remettre. Je vous rappelle que dans la délibération, il est dit



qu'on va privilégier la production de logements familiaux de grande taille, pourquoi le faire pour l'un et pas pour l'autre ?

Concernant Suez RR-IWS Chemical France, je vous rassure Monsieur le Maire, ce n'est pas vous qui les avez fait venir, ils sont venus tout seuls, c'est un changement de siège qu'ils ont souhaité faire. La zone est déjà Seveso, elle est classée très haute, je crois que c'est même la plus importante de la région après la centrale atomique, on en rajoute, on leur demande de planter des arbres et autres, laissez-les s'installer, 80 personnes vont venir, ce n'est pas pour faire du retraitement comme ils l'ont fait en face, mais pour accueillir un siège social. Plus vite ils auront les autorisations plus vite ils feront venir les gens plus vite ils créeront des emplois.

Et je voulais vous poser une question, j'ai l'impression que le mariage est cassé avec la Métropole, il y a une divergence d'opinion, que s'est-il passé ?

Mme Nabiha LAOUADI.- Pour le site Suez, les autorisations ont été envoyées il y a quelques semaines, ils ont toutes les autorisations pour s'installer et nous avons accompagné le projet pour avoir un projet de qualité. On travaille sur la qualité de nos projets au sein de la ville.

En ce qui concerne les points de divergence, je vais me répéter puisque je l'ai expliqué dans la délibération, la Métropole de Lyon a inscrit un zonage préférentiel d'installation très large et qui englobe plusieurs parcelles dont la parcelle EDF. EDF a un projet sur sa parcelle que la ville soutient et nous demandons à la Métropole de ne pas englober la parcelle EDF dans le périmètre préférentiel.

Ce n'est pas une divergence, mais on avait plutôt cette approche pour ne pas qu'EDF se retrouve avec un projet bloqué parce qu'il est passé en zone préférentielle.

Quant à la personne dont vous parlez qui a un problème avec le PLU, je l'invite à venir au service urbanisme et on lui donnera toutes les réponses.

- M. LE MAIRE.- Qui lui ont déjà été fournies, d'autant plus que l'opérateur qui l'a sollicité a retiré le projet.
- M. Fabrice RIVA.- Parce que le PLU-H a changé.
- **M. LE MAIRE.-** Non, le PLU-H n'a pas changé sur la zone. On fait des modifications à la marge et en plus, on ne donne qu'un avis.

Mme Nabiha LAOUADI.- Et les modifications du PLU-H sont effectives sur l'ensemble des communes de la Métropole de Lyon, ce n'est pas uniquement givordin, c'est métropolitain.

- **M. Hocine HAOUES.-** Sur le développement économique de la ville de Givors, on ne peut être que pour, pour le développement industriel idem. Après, sur la zone de Bans, vers EDF, combien de camions vont passer en moyenne ?
- **M. LE MAIRE**.- Pour l'instant on n'a pas les entreprises.

Sur certains sites, on ne veut pas de logisticiens et Bans c'est plutôt de l'industrie, du tertiaire, c'est plutôt de l'entreprise. La logistique, c'est plutôt aux franges de la ville, pas du côté de Bans parce qu'on a la zone industrielle où il y a beaucoup de transporteurs à Loire sur Rhône, sur le port c'est plus de 100 000 m² avec DHL et d'autres entreprises et un renouvellement de concession est en train de se faire. Au nord La Vie Claire arrive.

On a un territoire qui est plutôt problématique notamment avec les transporteurs et à cet endroit, on essaye de développer des projets sans transporteurs, sauf pour la partie Givors ouest où s'il y a des transporteurs, ils entrent et ils sortent de l'autoroute sans passer par la ville, cela nous pose moins de problèmes.

Sur la friche Fives-Famer, Bans, les tuileries, on ne veut pas de logistique, mais plutôt de l'artisanat ou des entreprises industrielles.

Je vous propose de passer au vote.



Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ÉMETTRE un avis favorable avec réserve sur le projet de modification n°4 du PLU-H de la Métropole de Lyon, qui fera l'objet d'une enquête publique prévue du 23 avril au 28 mai 2024 ;
- DE DIRE que cette réserve porte sur la localisation préférentielle n°1 pour équipement destinée à l'extension et restructuration de la station d'épuration prévues au bénéfice du SYSEG (point 216), afin que son périmètre et sa superficie soient affinés et réduits en rapport avec le projet d'EDF portant sur le même secteur;
- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N°27

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

M. Benjamin ALLIGANT.- La ville est dotée d'un tableau de classement des voies communales dont la dernière mise à jour date du 31 décembre 1966 à la suite du rattachement de la commune de Saint Martin de Cornas et d'une partie d'Echalas.

En fin d'année 2023 a été réalisé un répertoire exhaustif des voies communales et des chemins ruraux de la commune, cela a permis d'établir le tableau actualisé de classement de la voirie que vous trouvez en annexe.

Cela n'ayant pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération est dispensée d'enquête publique et son approbation peut être prononcée par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communales, de dire que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer les actes et pièces s'y rapportant.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise à jour du tableau de classement des voies communales, annexé à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière;
- DE DIRE que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

N°28



MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS

M. Loïc MEZIK.- Cette délibération concerne la mise à disposition d'un local pour l'association des Sauveteurs. Plus précisément, il s'agit d'un logement de 60 m² pour permettre au club de proposer des activités sur les soirées essentiellement, le mardi de 19 heures à 22 heures, le mercredi de 14 heures à 22 heures, le jeudi de 19 heures à 20 heures et le vendredi de 17 heures à 22 heures. C'est pour que cette personne qui fait partie du club puisse être proche de la piscine et intervenir plus facilement.

Nous demandons au conseil municipal de voter la disponibilité à titre gratuit de ce logement 11 rue Honoré Pététin.

- **M. Abdel YOUSFI.-** J'ai vu dans le document qu'il y a un F2. Pourquoi veulent-ils cet appartement ? Ils ont déjà un local.
- M. Loïc MEZIK.- Vous ne deviez pas être très attentif à ce que je disais.

En effet, ils ont déjà un local mais ce n'est pas un appartement. En l'occurrence, c'est pour développer la pratique sportive dans la piscine et que cette personne qui est membre du club, qui est aussi joueur, puisse proposer des activités nautiques.

Vous savez que notre club de Waterpolo est d'un certain niveau et pour arriver à garder ses joueurs que le club ne peut pas payer, on leur propose de les missionner sur de l'enseignement, ce que le club fait très bien, et on leur permet d'occuper ce logement qui est inoccupé.

M. LE MAIRE.- C'est un logement à demeure qui permet au club de faire des activités en soirée et de loger les animateurs et les sportifs du club.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 5 voix contre (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise à disposition à titre gratuit du logement situé au 11 rue Honoré Pététin à Givors à l'association des Sauveteurs de Givors;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention annexée, ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition.

N°29

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AV81 SIS 36 AVENEUE ANATOLE FRANCE

Mme Nabiha LAOUADI.- La ville est propriétaire de la parcelle AV 81 d'une superficie de 932 m². Sur cette parcelle, il y a une maison qui est abandonnée depuis de nombreuses années et sur laquelle il y a eu des tentatives de squat. Cette maison fait 60 m², elle est en limite séparative de l'école Gabriel Péri.

Il n'y a plus d'utilité publique d'utilisation de cette parcelle et pour la vendre, il faut la désaffecter et la déclasser du domaine public.

M. Abdel YOUSFI.- Il me semblait qu'il y avait une demande de l'école pour une extension sur ce terrain et qu'ils étaient en attente.



M. Fabrice RIVA.- Monsieur Yousfi m'a devancé, l'école est juste à côté, c'est sur une voie très passante, je pense que la ville pourrait faire plein de choses avec ce terrain qui est relativement grand et qui est bien placé.

Nous voterons contre.

Mme Nabiha LAOUADI.- En effet, l'école nous avait sollicités pour créer un parking sur cette parcelle.

Comme vous pouvez le constater, l'école Gabriel Péri dispose d'un terrain très grand, une cour d'école très bétonnée et l'objectif pour la ville est de débétonner cette cour et de travailler sur la végétalisation et non pas sur la construction de parking. D'autant plus que cela fait de nombreuses années que ce patrimoine se dégrade au quotidien, qu'il y a des risques de squat.

Vous parlez d'extension de l'école, mais au niveau des effectifs, la population se renouvelle de moins en moins, il y a moins d'enfants et il s'agit plutôt de demander des dérogations sur d'autres secteurs de la ville pour garantir le maintien des classes à l'école Gabriel Péri.

M. LE MAIRE.- La seule demande que nous avons de la part des enseignants est de faire un parking et non pas de faire une extension. Comme l'a bien dit Madame Laouadi, on a plutôt un problème sur Gabriel Péri dont le quartier est dit vieillissant, il y a des suppressions de classes.

Mme Nabiha LAOUADI.- Je représente la ville au conseil d'école, si on n'a pas 5 dérogations d'ici la fin de l'année on pourrait se retrouver face à une fermeture de classe à Gabriel Péri.

M. LE MAIRE.- L'école est surcalibrée par rapport au nombre d'enfants. C'est ça la réalité.

Et de l'autre côté, aller mettre un parking sur une voie à grande circulation, je n'y suis pas favorable. En plus de cela, cela ferait des investissements pour la ville que nous ne sommes pas en capacité de faire.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 7 voix contre (Monsieur RIVA, Monsieur SEMARI, Madame BODARD, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- DE CONSTATER la désaffectation de tout usage ou mission de service public, de la parcelle AV 81 d'une superficie de 932 m² environ sise 36 avenue Anatole France à Givors;
- DE PRONONCER le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces et documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

N°30

VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE : 36 AVENUE ANATOLE FRANCE A GIVORS

Mme Nabiha LAOUADI.- Dans la continuité de la délibération précédente, la ville souhaite organiser une vente de gré à gré par courtage. Afin de garantir l'équité de traitement des candidats et la transparence, nous nous sommes rapprochés de la société Agorastore qui va se charger de vendre ce bien.



Un cahier des charges sera annexé à la vente. Le projet futur sera une maison d'habitation, en retrait de la limite séparative de l'école Gabriel Péri pour permettre à l'école de ne pas avoir un vis-à-vis direct sur la maison et au propriétaire de bénéficier de son jardin sans être dérangé par les cris des enfants durant la journée.

M. Fabrice RIVA.- Forcément on va voter contre.

Quand on a une parcelle de 1 000 m² avec une petite maison de 60 m², on peut faire plein de belles choses pour les enfants : un parc, du jardin partagé, un quartier fertile, on peut faire des millions de choses et la brader aux enchères, on va voir à quel prix elle va partir, je trouve cela vraiment dommage.

M. LE MAIRE.- On ne brade pas nos terrains, nous demandons l'avis des Domaines et c'est à partir de cet avis que nous fixons le prix. On ne brade rien, on suit la réglementation.

Ça fait longtemps que vous n'avez pas dû aller du côté du quartier de Bans et notamment de cette école Gabriel Péri dans laquelle il y a du potager, des composteurs, c'est une école où il y a beaucoup d'actions, ils ont même fait quartier fertile avant le quartier fertile. Il y a même des animaux.

C'est dommage de raconter n'importe quoi dans ce conseil, mais c'est comme ça, on fait avec, on est habitué.

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 7 voix contre (Monsieur RIVA, Monsieur SEMARI, Madame BODARD, Monsieur HAOUES, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- D'AUTORISER le lancement et DE PROCÉDER à la mise aux enchères de gré à gré pour la cession de la parcelle cadastrée AV 81 de 932 m² environ, sise 36 avenue Anatole France à Givors :
- DE PROCÉDER à la publicité de cette mise aux enchères de gré à gré, notamment le cas échéant par le biais d'affichage de la délibération, d'une information dans le journal Le Givordin et sur le site internet de la ville :
- DE DIRE que cette cession est consentie dans l'objectif de construction d'une nouvelle maison individuelle, implantée à distance de la limite séparative avec l'école Gabriel Péri ;
- DE DIRE que la parcelle susmentionnée fera l'objet d'une estimation du service des Affaires Domaniales ;
- DE DIRE que le ou les futurs acquéreurs seront désignés précisément lors d'un prochain conseil municipal;
- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à la commercialisation de ce bien en vue de sa cession.

N°31

VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE – CHALET DES NEIGES A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE



Mme Nabiha LAOUADI.- En 2023, nous avons procédé à la vente de la maison du gardien et du garage. A ce jour, il reste le chalet principal avec le bois. Ce sont les parcelles AC 153 et AC 156 d'une superficie de 4 815 m² pour le bois 1 890 m² pour le chalet.

A ce jour, nous n'avons pas eu de candidature et nous avons décidé, pour avoir une plus grande visibilité, de porter cette vente par le biais de la vente de gré à gré par courtage. Nous nous sommes rapprochés d'Agorastore. L'objectif est de permettre une mise en concurrence auprès d'une large audience, d'assurer une vente à la valeur vénale réelle du bien et d'optimiser le prix de vente.

Un cahier des charges sera rédigé et nous serons plutôt orientés vers une vente pour un projet de gîte ou un projet porté par une coopérative.

L'estimation des Domaines qui avait été faite il y a un an n'est plus valable et nous allons à nouveau nous rapprocher d'eux pour avoir une nouvelle estimation.

Tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Nous avons eu une proposition d'achat du chalet, mais elle était bien inférieure au prix des Domaines, raison pour laquelle nous relançons via un autre procédé, à savoir la plate-forme Agorastore pour avoir un peu plus de monde.

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 2 voix contre (Monsieur RIVA, Madame BODARD) et 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- D'AUTORISER le lancement et DE PROCÉDER à la mise aux enchères de gré à gré pour la cession conjointe des parcelles suivantes :
- Le chalet des neiges reposant sur la parcelle AC 153 de 1 890 m² sise 201 chemin de l'Uzet au lieu-dit « Les Essards » à Saint-Pierre-de-Chartreuse,
- Une parcelle en futaie cadastrée AC 156 de 4 815 m², accolée à celle du chalet des neiges, sise au lieu-dit « Les Essards » à Saint-Pierre-de-Chartreuse :
- DE PROCÉDER à la publicité de cette mise aux enchères de gré à gré, notamment le cas échéant par le biais d'affichage de la délibération, d'une information dans le journal Le Givordin et sur le site internet de la ville;
- DE DIRE que les parcelles susmentionnées feront l'objet d'une nouvelle estimation du service des Affaires Domaniales;
- DE DIRE que le ou les futurs acquéreurs seront désignés précisément lors d'un prochain conseil municipal;
- D'AUTORISER monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et actes se rapportant à la commercialisation de ces biens en vue de leur cession.

N°32

ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP



M. Robert JOUVE.- La commune de Givors poursuit sa modernisation dans une dynamique de développement durable. En ce sens, elle souhaite mettre en place une solution d'achat en ligne au sein du centre nautique municipal en réponse aux nouveaux besoins des usagers.

Le paiement en ligne présente plusieurs avantages, à commencer par un gain de temps considérable, le client peut régler son entrée ou recharger son bracelet à distance à toute heure de la journée sans contraintes horaires d'ouverture du centre nautique. Cet aspect est particulièrement intéressant pour les personnes qui ont l'habitude de venir nager pendant le temps méridien, soit une part importante de la fréquentation du centre nautique.

Plus l'opération sera facile plus le centre nautique aura de chance d'attirer de nouveaux publics en fidélisant la clientèle existante.

En interne, ce mode de paiement limitera notamment les flux importants de personnes à l'entrée du centre nautique lors de la saison estivale, sans oublier la dématérialisation des factures et leur archivage automatique, mais aussi la sécurité. Cette solution de paiement en ligne avec laquelle les Givordins sont désormais familiarisés dans leur vie quotidienne facilitera leur accès aux loisirs proposés par la commune.

Je vous propose d'approuver la mise en place de la nouvelle solution de paiement PAYFIP et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place de la nouvelle solution de paiement ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP, ci-jointe.

N°33

MANDAT D'ENCAISSEMENT ET DE PERCEPTION DES RECETTES LIEES A LA GESTON LOCATIVE

Mme Nabiha LAOUADI.- La commune est propriétaire et gestionnaire de nombreux logements, cellules commerciales, locaux associatifs et institutionnels.

Au vu des difficultés de gestion au quotidien, aujourd'hui c'est le service urbanisme qui a en charge cette partie de la gestion et nous avons mené une réflexion avec le service afin de l'accompagner et l'alléger sur ces tâches, nous avons une attention particulière vis-à-vis de nos services, de nos agents et je tenais à remercier à mon tour le directeur du service urbanisme et tous les agents qui ont travaillé sur cette thématique.

Nous nous sommes donc rapprochés du cabinet Mermet Laforêt qui est givordin afin qu'il puisse gérer ces biens communaux. Cette convention sera conclue pour une durée de 18 mois avec une rémunération de 6 % des loyers des sommes perçues. Le cabinet Laforêt Mermet sera chargé d'assurer le suivi de gestion et location des logements, calculer, encaisser, percevoir tous les loyers, charges, indemnités d'occupation et de sinistre.

Le comptable public a donné un avis favorable.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat avec le cabinet Laforêt Mermet.



M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 5 abstentions (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à confier à l'agence LAFORET CABINET MERMET l'encaissement et la perception de tous loyers, charges, indemnités d'occupation et d'assurances, provisions et plus généralement toute somme ou valeur relative aux biens gérés et à signer tout document relatif à ce mandat;
- DE PRÉCISER que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

N°34

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

Mme Laurence FRETY.- La collectivité doit supporter le paiement des prestations de protection sociale pour ses agents et cette obligation impliquant des risques financiers importants, les collectivités souscrivent une assurance *adhoc*. Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole à Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe qui arrive à échéance le 31 décembre 2024 et pour renouveler ce contrat le centre de gestion va lancer un nouveau marché public.

Il est proposé d'autoriser le Centre de gestion à mener la procédure de marché public pour souscrire un nouveau contrat groupe pour la ville en conservant la couverture actuelle, à savoir pour les frais funéraires, les frais médicaux liés aux congés pour invalidité imputable au service et le capital décès pour les agents affiliés à la CNRACL.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour

DÉCIDE

- D'AUTORISER le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) à mener pour son compte la procédure de marchés publics nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance statutaire susceptible de garantir la commune pour les frais funéraires et les frais médicaux liés aux congés pour invalidité imputable au service (dans le cadre d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle) ainsi que le capital décès pour les agents affiliés à la CNRACL :
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°35

EMPLOIS SAISONNIERS

Mme Laurence FRETY.- C'est une délibération dont vous avez l'habitude, qui est présentée pour faire face à des besoins d'accroissement d'activité saisonniers. Les emplois qui font l'objet de cette délibération sont créés à compter du 1^{er} mai et il est rappelé que c'est un nombre d'emplois maximal et qu'ils ne seront potentiellement pas tous pourvus.

Nous vous proposons d'approuver la création de ces emplois saisonniers.



M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création des emplois saisonniers décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels;
- D'INSCRIRE au budget de l'année 2024 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°36

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Laurence FRETY.- Délibération dont vous avez l'habitude également. Il s'agit d'accompagner l'évolution des différentes missions et d'adapter le tableau des emplois à la réalité des recrutements et des mobilités.

1 suppression, 2 créations et 6 modifications vous sont présentées.

Il vous est proposé d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°37

CONSULTATION ELECTORALE: INDEMNISATION DES AGENTS MUNICIPAUX

Mme Laurence FRETY.- Nous avons des élections européennes le 9 juin et certains agents vont être sollicités pour l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote. En compensation de ces travaux supplémentaires, ces agents peuvent récupérer des heures ou percevoir une indemnité dont le mode de calcul est régi par la loi et est fonction de la nature de l'élection.

Cette délibération est une mise à jour au regard des effectifs et des montants actuels.

Il vous est proposé d'approuver le versement de ces indemnités.

M. LE MAIRE.- Je profite de cette délibération pour dire aux Givordins qui nous regardent qu'il y a en effet les élections européennes le 9 juin et que nous sommes en recherche d'assesseurs. S'ils souhaitent vivre cette expérience électorale, ils peuvent se rapprocher du service état civil ou par Toodego, nous prendrons leur demande et ils viendront partager avec les élus ce moment électoral européen important.

C'est un appel que je fais à l'ensemble des Givordins qui souhaitent s'investir pour la commune.

Je vous propose de passer au vote.



Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°22 du 29 janvier 2008 portant sur les indemnités élections ;
- D'APPROUVER le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection et le principe de la récupération des heures supplémentaires accomplies à l'occasion d'une consultation électorale selon les modalités évoquées ci-dessus;
- DE DIRE que monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget.

N°38

METROPOLE DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Cyril MATHEY.- Il s'agit de prendre acte d'un rapport sur l'eau de 2022. Ce rapport parle des tarifs de l'eau et pour information, le prix du mètre cube dans la Métropole est de 3,31 €.

Le rapport parle aussi de l'assainissement et des déchets dans la Métropole.

Ce document étant accessible à tous, il est demandé de prendre acte de ce rapport.

Je profite de cette délibération pour vous donner une information sur un événement qui se déroule depuis trois ans à Givors, nous organisons tous les ans un ramassage citoyen, nettoyage des berges du Gier. Cet événement aura lieu le mercredi 22 mai après-midi. Chacun est libre de venir s'y présenter, il n'y a pas de dispositif d'inscription. N'hésitez pas à regarder les communications sur les réseaux sociaux et notez bien cette date du 22 mai.

Je vous remercie.

- **M. Abdel YOUSFI.-** Nous voterons contre cette délibération parce qu'on paye trop cher pour une eau bourrée de perfluorés.
- M. LE MAIRE.- Il s'agit juste de prendre acte qu'on vous a présenté le report.
- M. Abdel YOUSFI.- Je sais.
- **M. LE MAIRE.-** Vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous a pas présenté le rapport. Le rapport a été voté en conseil métropolitain. Il faut être cohérent.
- M. Abdel YOUSFI.- Je suis très cohérent.
- M. LE MAIRE.- Je pense qu'il y a un peu d'incohérence, permettez-moi de vous le dire gentiment.
- M. Fabrice RIVA.- Il faut arrêter de faire peur aux gens et de brandir le poison de partout.

Dans le rapport il est bien marqué que l'eau est de bonne qualité donc on peut la boire sans souci. C'est l'ARS qui décide, pas nous, c'est quand même un contrôle sanitaire.



A 3,41, on est en dessous de la moyenne nationale. L'eau est toujours trop chère, mais on est dans la moyenne et énormément de personnes travaillent et on a un bon taux de distribution de l'ordre de 86 %. J'ai assisté à la commission sur ce rapport. Arrêtons de dire n'importe quoi et de faire peur à ceux qui nous écoutent.

M. Hocine HAOUES.- On ne fait peur à personne, ce n'est pas l'objectif.

L'ARS, j'en prends et j'en laisse. Avec la même ARS, quand il y a eu la crise du Covid il a fallu mendier des masques alors qu'ils étaient là pour planifier et organiser. Pour l'eau, c'est pareil.

Il faut rester honnête, la moitié de la planète manque d'eau, à Givors on n'est pas encore dans le désert. Les boues de la station d'épuration de Givors ont été utilisées en épandage à Saint-Priest...

- **M. LE MAIRE**.- Pas du tout, l'épandage est utilisé sur les hauteurs de Givors, juste après le cimetière on pose toutes les boues et on les utilise pour enrichir le sol qui est peu riche notamment pour les agriculteurs de Givors et d'Echalas.
- **M. Hocine HAOUES.-** Sauf que dans les boues, ils ont retrouvé des perfluorés. Dire qu'il n'y a pas de risque...

Un enfant a été opéré d'un testicule et c'est en lien direct avec les perfluorées, il ne faut pas dire que c'est anodin. L'ARS, j'en prends et j'en laisse.

- M. LE MAIRE.- Nous prenons acte que le rapport vous a été présenté.
- M. Hocine HAOUES.- Je vous lis l'article.
- M. LE MAIRE.- Je vous crois, il n'y a pas besoin de me lire l'article. Je vous crois sur parole.
- M. Hocine HAOUES.- C'était bien issu de la station d'épuration de Givors.
- M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 5 voix contre (Monsieur SEMARI, Monsieur HAOUES, Madame BRAHMI, Monsieur YOUSFI, Madame KAHOUL)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon ci-joint ;
- DE PRENDRE ACTE du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon ci-joint.

N°39

METREPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2022

Mme Laurence FRETY.- Ce rapport qui est présenté annuellement fait état des grands équilibres en recettes et en dépenses de la Métropole de Lyon avec des détails qui sont présentés dans l'ensemble du document.

On retrouve plus particulièrement en page 5 une vision globale des principaux produits : 1,2 Md€ issus du territoire qui sont liés au dynamisme, aux ménages et aux entreprises, 1,3 Md€ qui sont issus de l'Etat à travers les dotations et les reversements liés à la fiscalité.

En page 37, on a une vision des redistributions et du système de péréquation, à savoir de solidarité entre les territoires avec notamment un reversement de la Métropole de 31,2 M€ à ses communes via la dotation de solidarité communautaire dont Givors bénéficie.



A ce titre, je me permets de rappeler qu'avec le nouvel exécutif métropolitain et la mise en place en 2022 de critères clairs et transparents pour cette redistribution qui prend en compte le niveau de vie des habitants des communes, la ville de Givors est passée d'une dotation de 484 000 € en 2021 à 928 000 € en 2022, soit presque le double. Comme quoi l'application de critères clairs et transparents a son importance.

En page 42, on a une vision globale des principales charges de fonctionnement, 1,9 Md€ dédiés aux aides sociales, à la masse salariale, aux subventions aux associations et aux prestations aux entreprises. Ceci permet de dégager une épargne brute de 602 M€ qui est liée au désendettement d'une part et au financement des investissements d'autre part.

Sur cette question des investissements, on peut d'ailleurs noter que la Métropole a bénéficié de fonds européens FEDER pour le pôle Entrepreneurial de Givors.

Enfin, pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin sur ce sujet, sachez que le site www.data. grandlyon.com permet d'accéder aux balances comptables du budget principal et des budgets annexes de la Métropole de Lyon.

Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport financier 2022 de la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 abstentions (Monsieur RIVA, Madame BODARD)

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2022 de la Métropole de Lyon, ci-joint.

N°40

SOCIETE D'AMENAGEMENT GIVORS METROPOLE (SAGIM) - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

M. LE MAIRE.- Je présume que vous l'avez tous lu, tout est en annexe. Là aussi, c'est un vote qui permet de prendre acte de l'examen du rapport.

Y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Ne prend pas part au vote?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour

DÉCIDE

• DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2022 de la Société d'Aménagement Givors Métropole (SAGIM) ci-joint.

Pour terminer, vous avez les délégations consenties s'agissant des communications. Il n'y a pas lieu de procéder au vote.

Je vous rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 juin 2024.

Avant de lever la séance, je voudrais saluer Madame Villa car c'était son dernier conseil municipal au sein de notre collectivité, merci à vous. Je vous souhaite bon vent pour la suite de votre carrière.

Et je voudrais saluer l'arrivée de Madame Coelho à la tête du service juridique et commande publique qui était déjà dans notre collectivité, mais elle prend de nouvelles fonctions.



Je vous propose de lever la séance. Merci à tous pour ce conseil municipal. (La séance est levée à 22 heures 05.)

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUENON